

LA VIGNE, LE VIN : ATOUT POUR LA FRANCE

RAPPORT

présenté au nom

de la section de l'agriculture et de l'alimentation

par

M. Jean-Paul Bastian, rapporteur

Au cours de sa réunion du 9 Octobre 2007, le Bureau du Conseil économique et social a décidé de confier, à la section de l'agriculture et de l'alimentation, la préparation d'un rapport et d'un projet d'avis sur « *La vigne, le vin : atout pour la France* ».

La section a désigné M. Jean-Paul Bastian comme rapporteur.

*
* *
*

Pour parfaire son information, la section a procédé à l'audition de :

- M. Jean-Marie Aurand, directeur des politiques économique et internationale au ministère de l'agriculture et de la pêche ;
- M. Yves Bénard, président du Comité national des vins, eaux-de-vie et boissons alcoolisées (INAO) ;
- M. Jean-Noël Bossé, directeur général adjoint de la Sopexa, accompagné de Mme Anna Achard, responsable commerciale du secteur des vins ;
- M. Jérôme Despey, président du Conseil spécialisé de la filière viticulture à Viniflor ;
- Mme Elisabeth Fillet, chef du service vins et spiritueux à Ubifrance, accompagnée de M. Hervé Henrotte, chef de projet ;
- M. Emmanuel Jacquin, chef de l'unité vin à la Commission européenne ;
- M. Pierre-Georges Malpel, directeur de Viniflor ;
- M. Michel-Laurent Pinat, délégué général de l'Association française des embouteilleurs et distributeurs de vins et spiritueux ;
- M. Michel Rouger, président du Conseil de modération et de prévention ;
- M. Denis Verdier, président des vigneronns coopérateurs de France.

La section et le rapporteur les remercient vivement pour leur contribution à l'élaboration de ce rapport.

Ils remercient également toutes les personnalités rencontrées lors du déplacement de la section à Camplong d'Aude, dont la liste est donnée en annexe, ainsi que toutes celles rencontrées par le rapporteur.

Le rapporteur tient également à remercier Mme Aline Guivarc'h, attachée de direction à la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, pour sa précieuse collaboration.

INTRODUCTION

Le vin est bien autre chose qu'un simple produit agricole ou qu'une vague matière première que l'on échange sur les marchés de Londres ou de Chicago. Le vin accompagne, met en valeur, complète et parfois sublime notre table. Il ne peut cependant être cantonné au seul secteur de la gastronomie car il est beaucoup plus que cela. Le vin a une dimension culturelle, historique et patrimoniale, il occupe en outre une place déterminante dans les domaines de l'économique et du social.

Néanmoins, l'on constate que la consommation de vin, en France, est en diminution constante. Les changements des modes de vie et des pratiques alimentaires, les attentes de la société en matière de santé et de sécurité routière sont selon toute vraisemblance à l'origine de la baisse tendancielle de la consommation.

Il convient de remarquer que la France est la plus grande productrice mondiale de vin. Elle occupe également la première place en matière de consommation et d'exportation notamment. La viticulture est la première contributrice à la valeur ajoutée de la ferme France. Les vins et spiritueux viennent également au premier rang, depuis plusieurs années, des exportations agroalimentaires françaises. La viticulture est l'ambassadrice de notre puissance agroalimentaire. Elle constitue un exemple que le monde entier nous envie pour sa tradition, pour ses qualités et pour son authenticité.

Avec la vigne, plante pérenne, les viticulteurs ont façonné au cours des siècles des paysages incomparables. Sa contribution à l'économie, liée au tourisme et à la gastronomie, si elle est délicate à estimer, n'en est pas moins considérable. Enfin, les viticulteurs français sont les premiers employeurs de main-d'œuvre agricole.

Force est cependant de constater qu'aucun *leadership* n'est acquis à tout jamais. Ainsi, cette place est à présent vivement disputée : sur le marché mondial, l'Union européenne et la France perdent des parts de marché depuis le début des années 90, au profit des nouveaux pays producteurs. La part des pays du Nouveau Monde est passée de 15 % à la fin des années 90, à 26 % en 2005. Pendant ce même laps de temps, la part de la France a reculé de 25 à 18 %. Certains viticulteurs subissent une grave crise économique depuis 2004 même si des signes encourageants sont là : reprise des exportations en 2006 et en 2007, baisse des stocks et des vendanges en 2007.

C'est dans ce contexte que la Commission européenne a fait adopter une réforme de l'Organisation commune du marché (OCM) vitivinicole, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} août 2008. Dans quelle mesure cette proposition peut-elle

donner des perspectives à la viticulture française et lui permettre de regagner de la compétitivité ?

Au-delà de la réforme des AOC, qui sera effective en 2008, c'est la question plus générale de la segmentation de l'offre française de vin, et de sa lisibilité pour le consommateur qui est posée. Pour relever les défis à venir, la viticulture française doit se moderniser et revoir les modalités de sa gouvernance.

Après avoir rappelé la situation de la viticulture dans le monde, en Europe et en France, le rapport dresse un panorama des caractéristiques de ce secteur d'activité. Il s'achève avec la description de la filière vitivinicole et sur les défis qui devront être relevés dans un tout proche avenir.

*

*

*

I - LA SITUATION DE LA VITICULTURE DANS LE MONDE, EN EUROPE ET EN FRANCE

A - LA FRANCE, PREMIER PRODUCTEUR DU MONDE, DEUXIÈME EN SURFACE

1. Évolution des surfaces

a) Au sein de l'Union européenne à 25¹

Tableau 1 : Évolution des superficies totales des vignobles de l'Union européenne à 25 (vignes de cuve, de table, ou à sécher, en production ou non encore en production) - unité : millier d'ha

	2003	2004	2005	2006
Espagne	1 207	1 200	1 180	1 174
France	888	889	894	882
Italie	862	849	842	835
Portugal	249	245	246	246
Grèce	125	124	123	120
Allemagne	102	102	102	102
Autriche	48	49	50	49
UE à 15	3 483	3 460	3 439	3 410
Hongrie	88	83	81	80
Autres UE à 25	69	73	72	71
UE à 25	3 640	3 616	3 592	3 561

Source : Organisation internationale de la vigne et du vin

L'évolution du vignoble communautaire continue d'être la conséquence de la combinaison des phénomènes de restructuration du vignoble et de l'impact, variable selon les vignobles, de la crise viticole induite par la forte production européenne et mondiale de 2004 et dont les conséquences se font encore ressentir.

Globalement, ce phénomène se traduit par une poursuite de son érosion entamée depuis quelques années et, notamment en France, par une nouvelle vague de recours à l'arrachage définitif du vignoble.

Ainsi, le vignoble communautaire total, après avoir atteint 3 758 milliers d'ha en 2000, se rétracte-t-il depuis pour revenir à 3 561 milliers d'ha, en 2006, soit un nouveau recul de 31 milliers d'ha par rapport à 2005 et un recul cumulé de près de 200 milliers d'ha en six ans.

¹ Les statistiques ci-après n'intègrent pas les données de la viticulture roumaine et bulgare, ces deux États n'étant entrés dans l'Union européenne qu'à compter du 1er janvier 2008.

b) En dehors de l'Union européenne

Tableau 2 : Évolution des superficies totales des vignobles hors de l'Union européenne à 25 (unité : millier d'ha)

	2003	2004	2005	2006
USA	415	398	399	400
Argentine	211	213	219	220
Chili	185	189	191	194
Brésil	72	74	78	94
Afrique du Sud	132	133	134	134
Australie	157	164	167	169
Nouvelle-Zélande	19	21	24	27
Moldavie	149	146	147	150
Roumanie	239	222	217	213
Suisse	15	15	15	15
Chine	455	471	487	490
Autres pays d'Afrique	256	257	258	259
Autres pays d'Amérique	81	81	78	78
Autres pays d'Europe	687	685	691	690
Autres pays d'Asie	1 240	1 235	1 232	1 230
Total hors UE à 25	4 313	4 304	4 337	4 363

Source : Organisation internationale de la vigne et du vin

Tableau 3 : Approche de la superficie du vignoble mondial total (unité : millier d'ha)

2003	2004	Prov. 2005	Prév. 2006
7 953	7 919	7 930	7 924

Source : Organisation internationale de la vigne et du vin

Les données figurant dans le tableau ci-dessus montrent qu'après avoir marqué, entre 2003 et 2004, une pause dans la croissance forte qu'avaient précédemment enregistrée ces vignobles, on enregistre depuis 2005 un redémarrage à la hausse de pratiquement tous les vignobles extracommunautaires (excepté celui de la Roumanie, à présent dans l'Union européenne), mais à un rythme plus modeste qu'auparavant. Deux vignobles se distinguent par leur rythme de croissance entre 2005 et 2006, celui du Brésil et celui de la Nouvelle-Zélande (+ 20 % et + 12 %). Hors Union européenne, le vignoble progresse entre 2005 et 2006 de 26 000 ha pour atteindre 4 363 milliers d'ha. Ainsi, la superficie viticole mondiale totale, de par ces évolutions contradictoires (baisse dans l'Union européenne et augmentation dans le reste du monde), est en train de se stabiliser.

2. Évolution de la production

a) Dans le monde

Tableau 4 : Évaluation de la production mondiale de vins (hors jus et moûts), en millions d'hectolitres

2002	257,9
2003	264,7
2004	298,2
2005	278,5
2006	287,0
2007	266,0

Source : Organisation internationale de la vigne et du vin

Il s'agit d'une évolution qui fait apparaître que 2006 se caractérise par une production globale de vins qui, sans atteindre le niveau de 2004, est tout de même forte, puisque supérieure aux autres années antérieures. Les prévisions pour l'année 2007 sont inférieures de 5 % par rapport à celles de 2006, ce qui conduirait à une résorption substantielle des stocks mondiaux et à envisager pour certains pays une conjoncture mondiale plus favorable.

Tableau 5 : Production de vins de quelques pays en dehors de l'Union européenne à 25 (en millions d'hectolitres)

	2005	2006
USA	22,9	19,7
Argentine	15,2	15,5
Chili	7,9	8,4
Brésil	3,0	3,6
Roumanie	2,6	5,0
Suisse	1,0	1,0
Afrique du Sud	8,4	10,1
Australie	14,0	14,3
Nouvelle-Zélande	1,0	1,3

Source : Organisation internationale de la vigne et du vin

Ce tableau fait apparaître des évolutions contrastées. Les USA enregistrent, en 2006, un niveau assez faible de production de vins de 19,7 millions d'hectolitres, en recul par rapport à la production record de 2005 (22,9 millions d'hl), alors qu'au Chili la production, en atteignant 8,4 millions d'hl, est à son apogée, en forte progression pour la seconde année consécutive.

La production, en Argentine, est stable. Le Brésil enregistre, une forte progression de sa production, en lien avec la taille croissante de son vignoble. En Océanie, globalement, la production 2006 se maintient au niveau élevé atteint depuis 2004. L'Afrique du Sud progresse à nouveau en 2006, avec 10,1 millions d'hl, alors qu'en Roumanie, après la production catastrophique de 2005, celle de 2006, en atteignant 5 millions d'hl, demeure encore une production moyenne faible.

b) Au sein de l'Union européenne

Tableau 6 : Évolution des productions de vins de l'Union européenne à 15 (hors jus et moûts) - en millions d'hectolitres -

	Production 2005	Production 2006
Allemagne	9, 256	8, 995
Autriche	2, 259	2, 256
Grèce	3, 997	3, 908
Espagne	34, 789	38, 200
France	52, 105	51, 700
Italie	50, 562	49, 600
Portugal	7, 266	7, 500
Autres	0,154	0,146
UE à 15	160, 388	162, 305

Source : Organisation internationale de la vigne et du vin

Tableau 7 : Évolution des productions de vins pour les six nouveaux pays viticoles ⁽¹⁾ en millions d'hectolitres

	Production 2005	Production 2006
Ensemble	5, 272	4, 632
dont Hongrie	3, 567	3, 100
Total UE à 25	165, 660	166, 937

(1) - Hongrie, Slovénie, Chypre, Tchéquie, Slovaquie, Malte

Source : Organisation internationale de la vigne et du vin

Les tableaux qui précèdent font ressortir une légère régression notamment en France, en Allemagne et en Italie et à l'inverse des progressions importantes en Espagne et au Portugal.

Si les productions 2002 et 2003 avaient pu être qualifiées de faibles (respectivement autour de 156 et 161 millions d'hl pour l'Union européenne à 25 reconstituée), la production de 2004, à l'inverse, a été qualifiée d'importante, puisqu'elle a atteint à 25, 184,6 millions d'hl. En 2005, la production s'est élevée à 165,7 millions d'hl, ce qui est à peine moyen. La production de 2006 s'élève à 166,9 millions d'hl, soit une très légère progression.

Relativement à la production de 2005, les évolutions sensibles sur le plan quantitatif, en 2006, sont surtout situées en valeur absolue en Espagne, qui retrouve un niveau de production moyen de 38,2 millions d'hl (+ 3,4 millions d'hl par rapport à l'année précédente, après la sécheresse subie en 2005) et à l'inverse l'Italie et la Hongrie connaissent un recul.

**CLASSIFICATION DES VINS AVANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DE
L'OCM VITIVINICOLE**

La réglementation européenne regroupe les vins en deux grandes classes :

- les vins de table ;
- les vins de qualité produits dans des régions déterminées (VQPRD).

En France, chacune de ces classes se subdivise en deux catégories :

Parmi les vins de tables, nous rencontrons :

- les vins de table proprement dits
- les vins de pays ou vins de table à indication géographique

A l'intérieur des VQPRD, nous rencontrons :

- Les vins d'appellation d'origine - Vins délimités de qualité supérieure (AO-VDQS) ;
- Les vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC).

c) La production en France

Celle-ci, incluant jus et moûts, a été évaluée, par le Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES), à 53,7 millions d'hl, en 2006, soit un niveau un peu supérieur à la moyenne quinquennale (+ 1 %).

Tableau 8 : Production (y compris jus et moûts), en millions d'hectolitres

	1990-1991	2000-2001	2005-2006	2006-2007 (provisoire)
Tous vins	65,5	59,7	53,3	53,7
Vins d'appellation ⁽¹⁾	23,6	26,2	23,6	23,6
- dont AOC	23,0			
Autres vins	41,9	33	29,3	29,8
- vins de pays	12,3	16,2	14,9	14,9
- autres vins de table	17,0	8,9	5,4	6,0
- vins pour Cognac	12,6	7,9	9	8,9

Source : Douanes, Agreste.

(1) - Vins d'appellation : VQPRD, AOC, VDQS.

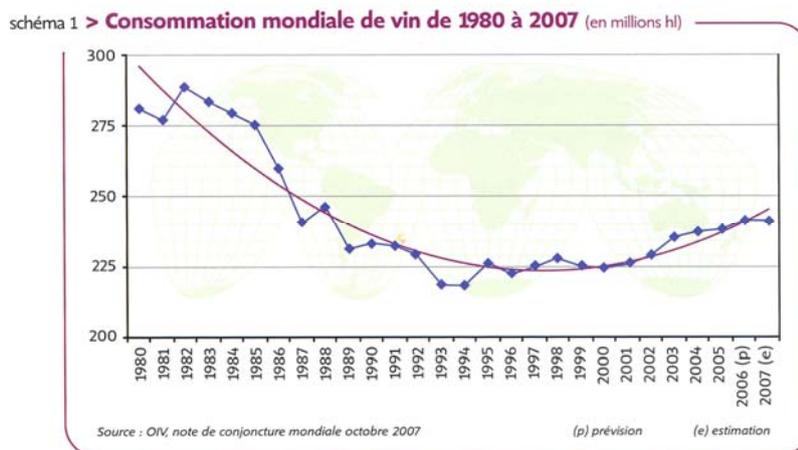
**Rappel des principaux pays producteurs de vins dans le monde en 2006,
en millions d'hectolitres (hors jus et moûts)**

1 - France :	51,7	
2 - Italie :	49,6	
3 - Espagne :	38,2	
4 - États-Unis :	19,7	
5 - Argentine :	15,5	
6 - Australie :	14,3	
7 - Afrique du Sud :	10,1	
8 - Allemagne :	8,9	
9 - Chili :	8,4	
10 - Portugal :	7,5	
11 - Chine :	4,0	
12 - Brésil :	3,6	
13 - Hongrie :		3,1

B - L'ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE VIN DANS LE MONDE

1. Reprise de la consommation mondiale après une chute dans les années 1990

Graphique 1 : La consommation mondiale de vin de 1980 à 2007

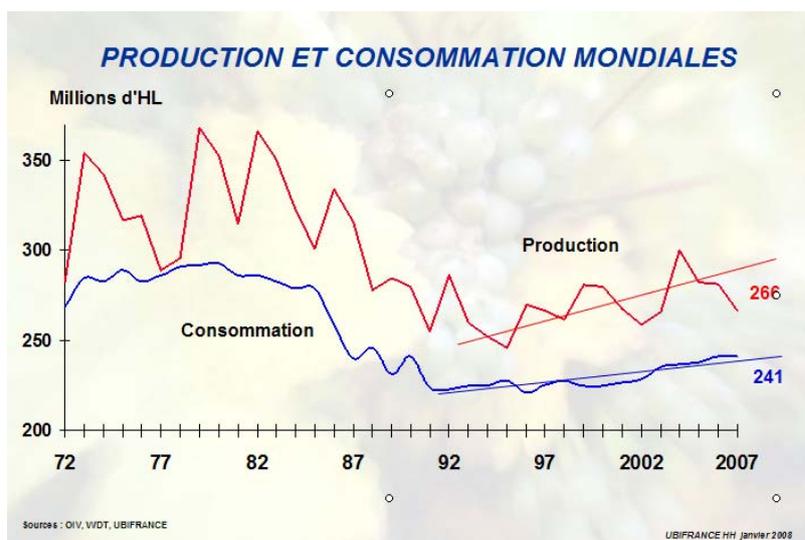


Source : Organisation internationale de la vigne et du vin (*note de conjoncture mondiale, octobre 2007*)

Après des années de baisse, la consommation de vin reprend doucement des couleurs. Tout au long des années 70, la consommation mondiale s'établissait aux alentours de 300 millions d'hectolitres. Les années 80 ont vu la consommation baisser, avec une accélération à partir de 1985 pour atteindre un minimum de 215 millions d'hectolitres en 1995. Depuis, la consommation mondiale regagne 1 million d'hl/an et atteint 240 millions d'hl en 2007.

Une étude de Vinexpo projette une accélération à 2 millions d'hl/an. A ce rythme, le niveau de consommation des années 70 pourrait être retrouvé en 2035.

Graphique 2 : Production et consommation mondiales

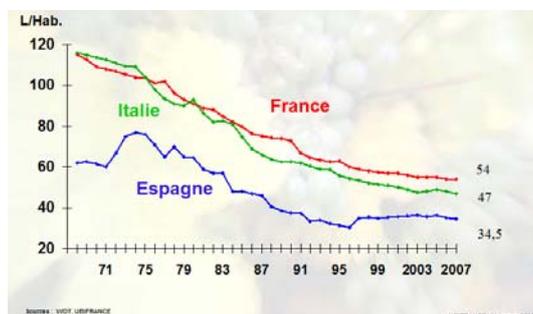


Sources : OIV, VVDT, Ubifrance.

2. Un rééquilibrage entre bassins de consommation

La baisse de la consommation est continue dans les pays producteurs et traditionnellement fortement consommateurs (France, Italie, Espagne, Argentine, Portugal). La consommation de ces pays a été divisée par 2 en 25 ans. On note cependant, un ralentissement de la baisse depuis les années 2000.

Graphique 3 : Évolution de la consommation en France, en Italie et en Espagne



Source : VVDT, Ubifrance.

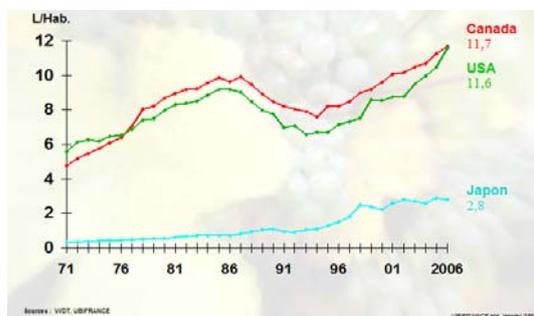
Tableau 9 : Évolution des consommations de vins de l'Union européenne à 15
(en millions d'hectolitres)

	2005	Prévision 2006
Allemagne	19 437	19 850
Autriche	2 400	2 400
Grèce	3 480	2 400
Espagne	13 735	13 650
France	33 000	32 800
Italie	27 600	27 300
Portugal	4 820	4 700
Belgique Luxembourg	3 084	3 043
Danemark	1 770	1 830
Irlande	682	675
Pays-Bas	3 474	3 350
Finlande	494	485
Suède	1 535	1 535
Royaume-Uni	12 000	11 700
UE à 15	127 511	126 668

Source : Organisation internationale de la vigne et du vin

La consommation globale dans l'Union européenne, continue sa décroissance.

Graphique 4 : Évolution de la consommation de quelques pays hors Europe



Source : VVDT, Ubifrance.

Tableau 10 : Consommation de vins de quelques pays en dehors de l'Union européenne à 15 (en millions d'hectolitres)

Années	2004	2005	Prévision 2006
USA	24, 308	25, 110	25, 900
Suisse	2, 933	2, 835	2, 700
Argentine	11, 113	10, 972	11, 104
Chili	2 ,547	2 ,740	2, 850
Brésil	3,177	3 ,710	3, 553
Afrique du Sud	3, 509	3, 450	3 ,519
Australie	4, 361	4, 523	4, 600
Nouvelle-Zélande	0, 770	0, 817	0, 870
Roumanie	5 ,800	2, 379	5, 600
Ensemble suivi hors UE à 15	58, 518	56, 536	60, 696

Source : Experts Organisation internationale de la vigne et du vin/Presse professionnelle

Tableau 11 : Évolution de la consommation mondiale de vins de tous types, (en millions d'hectolitres)

2002	2003	2004	Provisoire 2005	Prévision 2006	2006/2005 En %
228,6	235,2	237,0	237,5	235,5 à 246,2	- 0,8 à 3,7

Source : Organisation internationale de la vigne et du vin

Paradoxalement, c'est le comportement des consommateurs nord américains, dont la consommation est actuellement en augmentation qui explique la baisse brutale de la consommation mondiale entre 1985 et 1995. Le discours hygiéniste a entraîné une baisse de la consommation d'un tiers en dix ans. À partir de 1995, les études sur le « French Paradox » et la diffusion de films valorisant la consommation de vin, ont redynamisé la consommation (12 litres/habitant au Canada et aux États-Unis en 2006). Le consommateur américain représentatif est un homme de plus de 50 ans, qui consomme à domicile. Cependant, la consommation se développe chez les plus jeunes, essentiellement hors domicile.

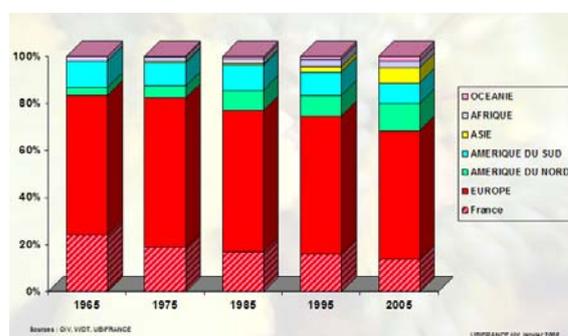
Comme en Amérique du nord, la consommation des pays européens non producteurs (Belgique, Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni) est en progression. Elle semble toutefois avoir atteint un palier au Danemark (34 l/habitant) et en Belgique (29 l/habitant). Les consommateurs de ces pays confirment leur préférence pour les vins de qualité, mais aussi pour des produits innovants. Les vins du Nouveau Monde prennent des parts de marché aux vins français. Dans les pays non producteurs européens, la consommation se fait surtout hors domicile, en dehors des repas.

Tableau 12 : évolution de la consommation de vin par habitant, en litres
(principaux pays consommateurs)

	1975	2006	Évolution
France	104	53	- 49 %
Italie	108	46	- 57 %
Portugal	90	44	- 51 %
Espagne	74	31	- 58 %
Argentine	84	29	- 65 %
Danemark	12	34	+ 183 %
Pays-Bas	10	20	+ 100 %
Belgique	17	29	+ 71 %
États-Unis	7	12	+ 71 %
Royaume-Uni	5	19	+ 280 %
Chine	<i>(en 2003)</i> 0,3	0,4	+ 33 %

Source : Organisation internationale de la vigne et du vin

Graphique 5 : Consommation mondiale de vin



La consommation de vin se développe en Russie (7 l/habitant) et en Asie. Le vin est bu par les jeunes (20 à 40 ans) et plutôt par les femmes (Russie et Japon).

En Chine, le vin est considéré comme un produit de luxe et consommé de manière très occasionnelle, lors de fêtes nationales. Au Japon, c'est le segment moyen de gamme qui croît le plus, même si ce sont les vins français haut de gamme qui remportent encore la préférence du public.

Au final, on assiste à un rééquilibrage des bassins de consommation. En Europe, les pays traditionnellement consommateurs et les nouveaux consommateurs ont des habitudes qui tendent à se rapprocher. A terme, la consommation pourrait se stabiliser entre 30 et 50 l/habitant. Les pays d'Amérique du Nord et d'Asie connaissent la hausse la plus rapide. Cependant,

l'Europe reste la zone de consommation prépondérante, comme elle est la zone de production la plus importante également.

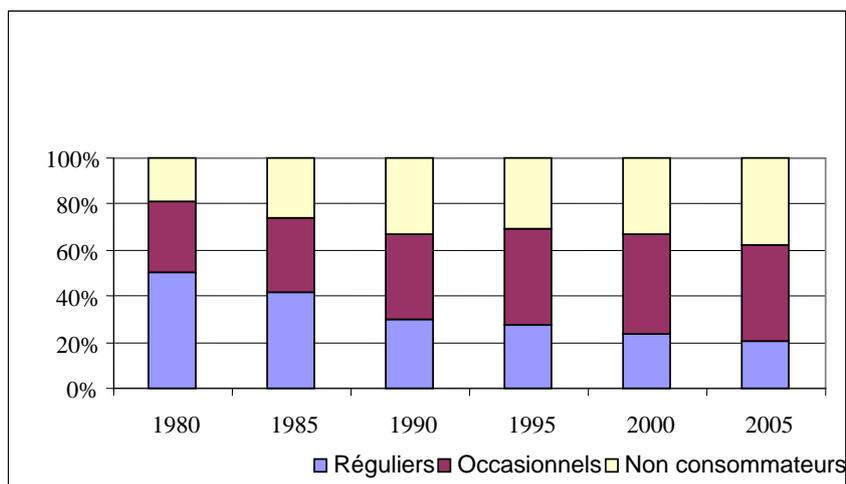
3. Le cas de la France

Alors que le vin était une boisson quotidienne pour 50 % des Français en 1980, une étude menée récemment par l'INRA et Viniflor ne compte plus que 20 % de consommateurs réguliers en 2005 (30 % chez les hommes).

La part des consommateurs réguliers est en hausse avec l'âge. Après 55 ans, plus de 32 % des Français sont des consommateurs réguliers (45 % après 70 ans).

Mais il y a aussi un effet génération : les jeunes consommaient plus régulièrement du vin en 1980 qu'en 2005. Au cours de cette période, le nombre de non consommateurs a doublé et représente en 2005 38 % des Français (47 % des femmes). Dans chaque classe d'âge, il y a au moins un quart d'abstinents. Plus de la moitié des moins de 30 ans ne consomment jamais de vin.

Graphique 6 : Évolution de la fréquence individuelle de consommation de vin en France (part dans la population des plus de 14 ans)



Source : étude CREGO- INRA- Université de Montpellier

La part des consommateurs occasionnels se stabilise aux alentours de 40 %, avec une fréquence inférieure à une fois par semaine. La moitié des 25-50 ans sont des consommateurs occasionnels. L'étude révèle qu'en 2005 les consommateurs occasionnels (tous alcools confondus) consomment plus que les réguliers d'une boisson. Ce constat devrait être pris en compte dans les politiques de prévention de la consommation excessive d'alcool. L'INSEE note

pour sa part que depuis une trentaine d'années, la consommation régulière occasionnelle d'alcools forts croît, le samedi soir en particulier.

Malgré tout, il ressort de l'enquête de Viniflor et de l'INRA que le vin est associé à la fête et à la convivialité, y compris par les jeunes. L'étude montre que lors d'un repas classique, la probabilité de boire du vin est rare. Par contre, elle est de 77 % lorsqu'il y a des invités. Outre les repas, à domicile ou au restaurant, au cours desquels 71 % du vin est consommé, l'apéritif est le deuxième contexte de consommation (20 %), avant les soirées. La consommation hors repas et hors apéritif reste donc marginale en France, alors qu'elle se développe dans les pays nord américains et anglo-saxons.

En développant les vins de qualité, au détriment des vins de table, la filière vitivinicole a encouragé la consommation occasionnelle, jugée parfois élitiste. Le vin est toujours associé en France à la gastronomie, ce qui pourrait être un frein au développement de nouveaux contextes de consommation.

4. Une modération recommandée

Malgré une baisse importante de la consommation, le vin est devenu, en quelques années, un sujet extrêmement sensible, voire passionnel. Il est difficile de l'aborder sereinement dans la mesure où on lie souvent sa consommation à des effets négatifs sur la santé et à des problèmes de sécurité routière.

Plusieurs études concordantes démontrent qu'une consommation modérée de vin n'a pas d'effet négatif sur la santé. Toutefois, le vin est une substance complexe dont les composants ont des effets très différents selon les individus, leurs modes de vie et leur environnement. Les modes et les mécanismes d'actions des effets bénéfiques potentiels du vin ne sont pas encore élucidés. Il est donc important que la recherche scientifique puisse poursuivre ses travaux.

La filière viticole française a pleinement conscience de sa responsabilité dans la lutte contre les méfaits de l'alcoolisme. Ainsi, par exemple, les professionnels et les experts rassemblés au sein de l'association « Vin et Société » ont entrepris de se rapprocher de la Ligue pour la Sécurité routière, afin de jeter les bases d'un partenariat. En prenant part à un combat commun et concerté, la filière viticole marque sa volonté de s'associer à une politique de santé publique fondée sur l'éducation du consommateur et de participer à une prévention ciblée sur les comportements.

Dans ce contexte, le Conseil de la modération et de la prévention, mis en place en 2006, est un outil essentiel. Le Conseil a pour mission d'assister et de conseiller les Pouvoirs publics dans l'élaboration et la mise en place des politiques de prévention en matière de consommation d'alcool. Il est consulté sur les projets de campagne de communication publique relative à la consommation des boissons alcoolisées et sur les projets de textes législatifs et réglementaires intervenant dans son domaine de compétence. Il peut émettre des avis et recommandations sur ces questions et peut proposer les études, les recherches,

les évaluations et les actions d'information et de communication qui lui paraissent appropriées.

Le Conseil a bien du mal à démarrer son activité compte tenu des divergences fortes entre ses membres. Il s'agit pourtant d'une instance unique de dialogue et de concertation. C'est là que les professionnels de la viticulture et les professionnels de la santé et de la sécurité routière peuvent engager un débat constructif au bénéfice de tous.

C - LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

1. Les échanges mondiaux

Graphique 7 : Exportations mondiales de vin (millions hl)



Source : Organisation internationale de la vigne et du vin

Les marchés d'importations sont estimés, par l'Organisation internationale de la vigne et du vin, à 83,1 millions d'hl en 2006, un marché aux mains d'une dizaine de grands pays fournisseurs.

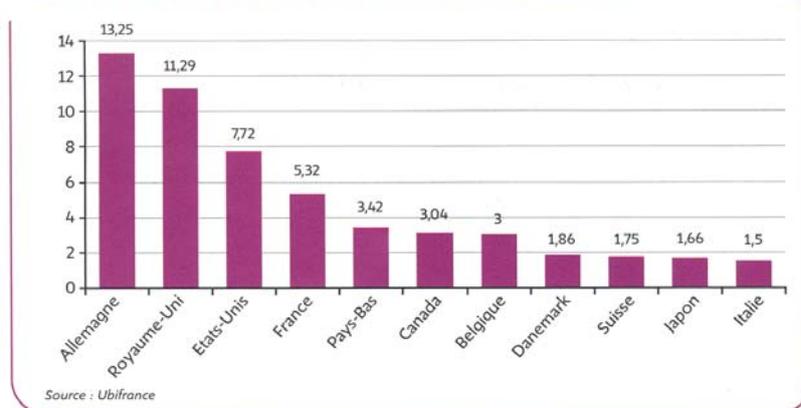
Tableau 13 : Part de marché 2006 dans les exportations mondiales

	En volume des exportations mondiales	En valeur
France	17,6 %	35,5 %
Italie	21,4 %	18,1 %
Espagne	19,8 %	8,2 %
Australie	8,9 %	9,6 %
Chili	5,7 %	5,5 %
États-Unis	4,5 %	3,8 %

Source : Ubifrance

Graphique 8 : Principaux pays importateurs en 2006 (millions hl)

schéma 18 > 10 principaux pays importateurs en 2006 (millions hl)



Source : Ubifrance

Si les marchés de consommation intérieure européenne ont tendance à baisser, celui des exportations, tiré par la consommation croissante des pays non producteurs et par les producteurs du Nouveau monde, est en progression constante avec un dynamisme soutenu au cours de ces dernières années.

Les six premiers exportateurs mondiaux de vins disposent d'une part de marché, en volume, de 77,9 % en 2006, contre 72,7 % en 2005. Cette concentration est encore plus forte en valeur (80,7 % pour les six premiers). La France double sa part de marché en valeur par rapport au volume grâce à une valorisation exceptionnelle d'une partie de ses vins. Cependant, une partie des vins expédiés reste faiblement valorisée et c'est dans ce segment de marché que la concurrence est la plus vive. L'Espagne a réussi à capter une partie du marché international, mais au prix d'une faible valorisation moyenne.

Les groupes du Nouveau monde continuent d'améliorer leur position sur les marchés export avec une part de marché de 27,4 % en 2006, contre 21 % en 2002.

2. Le vin, second secteur excédentaire du commerce extérieur français

Tableau 14 : Le commerce extérieur des vins

Millions d'euros	2004	2005	2006	2007	Variation 2006/2007 en %
Exportations totales de vins	5 582	5 671	6 266	6 748	+ 7,7
Importations totales de vins	487	453	495	544	+ 9,9
Solde	5 095	5 218	5 771	6 204	+ 7,5

Source : Douanes françaises/Ubifrance

Les exportations françaises de vins continuent d'afficher une progression puisque les expéditions de vins enregistrent, en 2007, une progression de + 7,7 % grâce à la bonne tenue des VQPRD tranquilles, ainsi qu'à l'évolution importante des ventes de vins de Champagne. Les résultats sont beaucoup plus modestes s'agissant des vins de tables et des vins de pays.

En volume, on constate la reprise déjà engagée en 2006 avec une progression de 2,9 % en 2007. Cette augmentation est imputable davantage aux grosses expéditions de vins basiques en vrac, plus qu'aux expéditions de vins d'appellation.

Ces bons résultats ont été rendus possibles grâce aux bonnes performances des principaux clients. Trois pays ont contribué au résultat final de façon significative : le Royaume-Uni, l'Allemagne et les États-Unis. Le solde de la balance commerciale des vins affiche un excédent record de 6,2 milliards d'euros, soit une progression de + 7,5 %.

Tableau 15 : Exportations françaises de vins principaux produits

	Volume, en milliers d'hectolitres		Valeur, en millions d'euros	
	2007	Variation % 2007/2006	2007	Variation % 2007/2006
Total vins	15 152	+ 2,9	6 748	+ 7,7 %
Dont :				
Champagne	1 104	+ 4,2	2 361	+ 10,0
Autres mousseux	464	+ 11,1	138	+ 10,1
VQPRD tranquilles	5 875	9,9	3 210	+ 7,9
- Alsace	235	- 1,2	104	+ 0,1
- Beaujolais rouge	406	- 9,9	144	- 8,5
- Bordeaux	1 932	+ 6,0	1 384	+ 7,7
- Bourgogne	794	+ 13,9	701	+ 21,0
- Côte du Rhône *	694	+ 4,5	281	+ 9,1
- Languedoc-Roussillon	555	+ 11,6	131	- 3,3
- Val de Loire *	530	+ 1,4	214	+ 4,6
Vins de table et de pays	7 650	+ 3,7	1 011	- 2,0
Vins supérieurs à 15°	53	+ 2,3	24	- 2,6

Source : Douanes françaises/Ubifrance (*chiffres redressés Ubifrance)

Ainsi que le note Ubifrance, la conjoncture export s'est donc améliorée, mais il est trop tôt pour parler d'une véritable embellie. Structurellement, les excédents au niveau mondial sont très importants (autour de 10 millions d'hectolitres). Les concurrences australienne, californienne, mais surtout espagnole et italienne sont de plus en plus agressives.

Tableau 16 : Évolution des principaux clients de la France

	Volume en 1 000 hl	Valeur en Millions €	Variations 2007/2006 en %	
			Volume	Valeur
Royaume-Uni	2 993	1 437	+ 4,0	+ 7,4
États-Unis	1 154	1 081	+ 4,2	+ 4,7
Allemagne	2 588	622	+ 6,4	+ 3,6
Belgique	1 694	574	- 1,7	+ 4,2
Japon	586	382	- 7,7	- 4,2
Pays-Bas	1 365	338	- 3,7	+ 1,0
Suisse	532	279	- 0,9	+ 4,6
Canada	581	266	+ 0,1	+ 4,0
Italie	312	259	+ 1,5	+ 10,9
Singapour	105	195	+ 34,9	+ 25,1
Russie	729	65	- 10,1	- 8,6

Source : Douanes françaises/Ubifrance

Bien que la France exporte dans plus de 190 pays, les exportations françaises de vins restent encore très concentrées en 2007. Les dix premiers marchés représentent plus de 83 % des volumes exportés et plus de 80 % des valeurs. Les trois premiers pays clients réalisent 46 % du chiffre d'affaires total des exportations.

L'Union européenne représente toujours une part très importante des échanges avec 68 % des volumes commercialisés hors de France et 57 % des valeurs. Ces proportions sont stables depuis une dizaine d'années.

II - LES CARACTÉRISTIQUES DE LA VITICULTURE FRANÇAISE

La viticulture occupe 3,02 % des surfaces agricoles utilisées et 1,63 % du territoire français. Elle est localisée dans certaines régions, dans des territoires bien déterminés. Plante pérenne, la vigne a été un élément important dans la création des paysages français, au cours des siècles.

A - LA RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA PRODUCTION

L'Enquête « Structure 2005 », précise qu'au moins 20 % des exploitations agricoles ont des vignes, 78 000 (dont 46 000 sont des exploitations professionnelles) sont spécialisées en viticulture.

Tableau 17 : Production des vins de table et de VQPRD (vins de qualité produits dans des régions déterminées) en 2006 et, comparativement en 1997

Récolte vins de table (milliers d'hl)	1997	2006	Évolution (%)
Alsace	51	26	- 49
Val de Loire	880	749	- 15
Languedoc-Roussillon	14 602	12 985	- 11
Charentes	9 422	8 925	- 5
Midi-Pyrénées	2 072	2 078	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 441	1 573	9
Aquitaine	727	824	13
Rhône-Alpes	768	893	16
Divers	736	1 246	69
National	29 963	29 299	- 2
Récolte VQPRD (milliers d'hl)			
Aquitaine	7 809	6 882	- 12
Rhône-Alpes	2 324	2 068	- 11
Alsace	1 207	1 083	- 10
Languedoc-Roussillon	3 250	3 059	- 6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 934	2 868	- 2
Val de Loire	2 614	2 591	- 1
Charentes	156	162	4
Champagne	2 022	2 762	37
Bourgogne	1 528	1 631	7
Midi-Pyrénées	569	620	9
National	24 413	23 726	- 3

Source : Viniflor - Faits et chiffres, édition 2007.

Le Languedoc-Roussillon produit plus de 40 % des vins de table. L'Aquitaine est la région productrice de VQPRD la plus importante avec 29 %.

La production de vin dépend des surfaces plantées mais également des rendements qui sont eux-mêmes dépendants du type de cépage utilisé, de la densité de pieds de vigne à l'hectare, des façons culturales, des événements climatiques : pluviosité abondante et chaleur sont propices au mildiou, gel ou grêle peuvent, du jour au lendemain, détruire une récolte, mais également des cahiers des charges et de la réglementation établis par la profession et les pouvoirs publics dans le cadre, notamment, des différentes appellations.

L'encépagement a été modifié lors des arrachages de vigne et de la restructuration du vignoble pour mieux répondre au marché.

On note une très forte progression de la Syrah, du Cabernet sauvignon et du Merlot pour les noirs, et pour les blancs la progression du Chardonnay. Parmi les cépages en régression figurent notamment l'Aramon, le Carignan, et le Cinsault pour les noirs, le Grenache, le Macabeu, le Sémillon et l'Ugni pour les blancs.

Entre 1977 et 2006, Viniflor enregistre une augmentation des rendements de 8 % pour l'ensemble de la France, en ce qui concerne les vins de table, et une diminution des rendements de 7 % en ce qui concerne les vins VQPRD.

Le tableau ci-dessous montre la moyenne des rendements par région et par grandes catégories de vin, leur évolution depuis 1997. La moyenne nationale pour les vins de table était, en 2006, de 81 hl, pour les VQPRD elle était de 49,3 hl avec, dans l'un et l'autre cas, de grands écarts.

Tableau 18 : Rendements vins de table (VDT) et vins de qualité produits dans des régions déterminées (VQPRD)

RENDEMENT VDT (HL/HA)			
	1997	2006	Évolution (%)
Languedoc-Roussillon	68,0	69,4	2
Val de Loire	52,0	63,9	23
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48,3	60,1	24
Rhône-Alpes	49,2	62,8	28
Midi-Pyrénées	65,2	93,0	43
Aquitaine	66,6	118,3	77
Charentes	39,4	71,0	80
National	74,6	81,0	8
RENDEMENT VQPRD (HL/HA)			
Bourgogne	54,7	54,3	- 1
Val de Loire	54,2	53,2	- 2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	43,5	42,2	- 3
Midi-Pyrénées	50,7	47,4	- 6
Languedoc-Roussillon	41,8	37,7	- 10
Rhône-Alpes	54,1	48,1	- 11
Charentes	59,9	53,0	- 11
Alsace	84,0	70,8	- 16
Aquitaine	58,8	48,2	- 18
National	52,9	49,3	- 7

Source : Viniflor

La France a produit, en 2006, 53 millions d'hl de vin ; elle en consomme 33 millions (importations comprises de l'ordre de 5 millions d'hl). Les exportations sont une voie de l'équilibre entre offre et demande ; elles ont oscillé

entre 13 millions et 17,5 millions d'hl pour la période 1996-2007. Il y a donc nécessité à exporter. Certaines années, des mesures de distillation des excédents doivent être prises pour désengorger le marché. L'OCM vitivinicole, avant sa dernière réforme de décembre 2007, prévoyait outre la distillation obligatoire des marcs et des lies, des distillations volontaires pour la production d'alcool de bouche ou lors de crises.

La distillation alcool de bouche et la distillation de crise sont facultatives. La première a pour « objectif l'apurement qualitatif et quantitatif du marché des vins de table », comme le souligne Viniflor dans son rapport d'activité² ; l'alcool de bouche est vendu sur le marché libre, il sert à la production des brandies et vins doux naturels. La distillation de crise est utilisée en cas de perturbation exceptionnelle du marché ; elle résorbe les excédents tout en assurant la continuité des approvisionnements une année sur l'autre. Elle ne peut être appliquée aux VQPRD qu'à la demande de l'État membre concerné.

Lors de la campagne 2005-2006, a été distillé 1,266 million d'hl de vins de table (distillation alcool de bouche), 1,1 million d'hl de VQPRD et 1,5 million d'hl de vins de table (distillation de crise).

Des mesures de restructuration des vignobles sont également aidées par le FEOGA-garantie, pour adapter la production au marché.

B - UNE SEGMENTATION FORTEMENT AXÉE SUR LES TERROIRS

La segmentation de l'offre se fait à partir des terroirs et des appellations d'origine. Celles-ci sont une des spécificités de la viticulture française, modalité de segmentation de l'offre dont se sont inspirés d'autres pays comme l'Italie et l'Espagne.

Les vins d'appellation d'origine contrôlée sont produits dans des aires de production délimitée. Ils sont soumis à des règles contraignantes comme : nombre de pieds de vigne à l'ha, distance entre les rangs de vigne, types de taille, obligation de palissage, limitation des rendements à l'ha, types de cépages à utiliser, dates de vendanges, parfois conditions de vieillissement ... Ils sont définis en fonction « d'usages locaux, loyaux et constants ». Avant leur commercialisation, ces vins sont soumis à un examen analytique et organoleptique.

Les vins AOC ont les caractères et la typicité de leur terroir. Chaque AOC est singulière ; elle se distingue des autres vins, y compris de ceux produits dans la même région viticole. Un Médoc est différent d'un St-Émilion ou d'un Pomerol.

Ces vins s'identifient à des « produits culturels ». Leur image est faite de celle d'une région précise, avec ses paysages, son histoire, ses vigneronnes, leurs

² Rapport d'activité 2006 (page 37) - Viniflor.

savoir-faire. Ils ont fait, accompagnés ou non d'une marque ou d'un terme assimilé à une marque (Château ...), la renommée mondiale des vins français.

Le succès des AOC a fait que le vignoble classé en AOC s'est beaucoup développé. Alors que la superficie totale plantée en vigne a été divisée par 1,5 entre 1974 et 2006, la superficie en AOC a été multipliée par 1,8. En 1974, la superficie de vigne en AOC représentait 262 000 ha, soit un peu moins du quart de la superficie totale des vignes ; en 2006, elle en représentait plus de 60 %, soit 475 000 ha.

La multiplication du nombre d'AOC, passés de 70 en 1935, à plus de 470 actuellement, auxquels s'ajoutent les vins d'appellation d'origine de qualité supérieure (AO-VDQS), une trentaine, ne risque-t-elle pas de conduire à une banalisation de cette catégorie de vins et à une confusion de choix par l'acheteur, qui ne s'y retrouve plus ?

Dans les années soixante-dix, les vins classés en AOC³ représentaient 22 % de la production ; ils en représentaient 44 % en 2006.

Aujourd'hui, l'offre viticole française ne correspond plus nécessairement à la demande mondiale, des AOC pouvant se retrouver à des prix inférieurs à ceux des vins de pays, eux-mêmes concurrencés par les vins du Nouveau Monde. Notre part de marché, en volume, qui était de 29 % dans les années 1988-1990, est passée à 18 %.

D'où les réflexions entreprises au cours des dernières années sur le positionnement des vins français, dans un contexte de mondialisation et de concurrence de plus en plus vive avec les vins du Nouveau Monde et avec ceux de nos concurrents européens. C'est une question extrêmement sensible pour l'ensemble de la viticulture, et pas seulement pour les vins de terroir que sont les AOC. Le positionnement des AOC rejait sur les vins de pays dont le Languedoc assure près de 80 % de la production pour les vins rouges et rosés, y compris des vins de cépage destinés à l'exportation, en raison de l'interpénétration des marchés, notamment sur le créneau du milieu de gamme.

Les vins de pays sont des « vins de table personnalisés par une provenance géographique ». Il existe des vins de pays, à dénomination départementale, de zone régionale et de petite zone. Ils répondent à des conditions strictes de production mais il n'y a pas de découpage à la parcelle comme pour les AOC. Ils sont apparus en 1968. Les vins de pays, au nombre de 140, doivent provenir de raisins récoltés et vinifiés dans la zone de production.

Pour pouvoir mieux affronter le marché, notamment à l'exportation, où la concurrence des vins de cépage est très vive, des marques ombrelles ont été créées, telle « Sud de France » (South of France). Celle-ci fédère les quatre

³ « L'UFC veut remettre qualité et typicité au cœur des AOC » - Agra Presse n° 3118 du 10 septembre 2007.

interprofessions du Languedoc-Roussillon. Elle a reçu le soutien financier de la région.

C - LA DIVERSITÉ DES RÉGIONS VITICOLES FRANÇAISES

Seront retenues ici les principales régions viticoles⁴, telles que le consommateur de vin les perçoit habituellement, certaines se confondent avec une appellation principale.

1. La Champagne

CARACTÉRISTIQUES DU VIGNOBLE

- 32 341 ha
- 11 670 exploitations
- 1 seule AOC
- 2, 684 millions d'hl : production 2007

L'expression « vin de champagne » apparaît vers 1600, auparavant les vins des côtes des environs de Reims étaient commercialisés sous la dénomination générale de « vins de France ».

Le Champagne est un produit mythique. C'est un vin de fête, que l'on boit à l'occasion des événements marquants de la vie ou qui est bu pour mettre en valeur et médiatiser certains événements (sportifs, politiques, lancement de bateaux ...) et entretenir par là même sa propre renommée.

Le mythe Champagne résulterait de la conjonction de trois atouts : son terroir (climat septentrional, sous-sol crayeux, relief de coteaux), un assemblage de vins issus de cépages, de crus et même d'années différents, ce qui permet d'avoir une qualité et un goût suivis, la maîtrise de l'effervescence.

A l'origine⁵, il aurait existé une vinification locale en mousseux, la « tocanne » d'Aÿ. A la fin du XVII^e siècle, les Champenois mirent leurs vins en bouteille pour mieux les conserver et les transporter. L'effervescence naturelle fut progressivement maîtrisée.

• L'aire de production

L'aire de production a été définie par une loi du 22 juillet 1927. Le critère retenu, à l'époque, fut l'antériorité viticole des terrains (terrains plantés en vigne en 1927 ou avant l'invasion du phylloxéra). Le 29 juin 1936, le Champagne

⁴ A notamment été utilisé pour la rédaction de ce paragraphe, la Revue du monde viticole « *La vigne* », mensuel n° 194 de janvier 2008, consacré aux régions « *Les défis de 2008* ».

⁵ « *Les clés des vins de Champagne* » Comité interprofessionnel du vin de Champagne, septembre 2003.

devient appellation d'origine contrôlée. Mais dès le XIX^e siècle, les Champenois avaient codifié la production du Champagne et défendu l'appellation (décision judiciaire de 1887).

Le vignoble couvre : les flancs de la Montagne de Reims, plateau à faible relief, les coteaux qui descendent jusqu'au bord de la Marne, la Côte des Blancs, au sud d'Épernay, la Côte des Bar autour de Bar-sur-Seine et de Bar-sur-Aube.

- **La production**

L'encépagement est fait en Pinot noir (39 %), Pinot meunier (33 %), Chardonnay (28 %).

La vendange mécanisée est interdite car les raisins doivent arriver intacts au pressoir, afin d'éviter que la couleur contenue dans la peau des raisins noirs (Pinot noir et Meunier) ne colore le moût. Le raisin est pressuré, cru par cru, cépage par cépage. C'est à ce moment-là que la plus grande partie de la vendange est prise en charge par les Maisons de Champagne.

Un rendement maximal annuel de raisins par hectare est fixé, pouvant être porté à 13 000 kg, si la récolte s'avère exceptionnelle en qualité et en quantité, c'est un rendement butoir.

En 2006, 32 341 ha étaient en production dont 22 000 dans la Marne.

A la différence des autres AOC de vin, il existe une seule appellation Champagne, qui englobe un grand nombre de Champagnes très différents. L'usage est de ne pas faire figurer la mention AOC sur l'étiquette, contrairement aux autres vins.

La récolte 2007 s'est élevée à 2,684 millions d'hl. Elle avait atteint 2,820 millions d'hl en 2005, 1,646 millions d'hl en 2004.

Les ventes ont atteint 331,1 millions de bouteilles sur la campagne 2006-2007. Elles progressent, pour la 6^{ème} année consécutive. Cette campagne est la meilleure après 1999-2000. La part du marché français est de 56 %, elle était de 59 % en 2004-2005, de 57 % en 2005-2006.

1.1. Les exploitations viticoles⁶

En 2005, selon l'enquête structure, la Champagne viticole comptait 11 670 exploitations spécialisées en viticulture, réparties dans l'un des cinq départements où l'on trouve du vignoble avec appellation Champagne. Les trois quarts des exploitations se situent dans la Marne, l'Aube en compte 16 %, l'Aisne 6 %, les autres se situant en Seine-et-Marne et en Haute-Marne.

Les exploitations viticoles champenoises sont petites : 2,72 ha de vigne, en moyenne. Ce sont les plus petites parmi les exploitations viticoles françaises. Un

⁶ Enquête Structure 2005 « *Les exploitations viticoles* » - Agreste, Champagne-Ardenne n° 2, février 2007.

tiers ont une superficie inférieure à 50 ares, 15 % ont une superficie comprise entre 50 ares et 1 ha.

Si, entre 2000 et 2005, le nombre d'exploitations diminue, à l'inverse l'emploi viticole progresse d'environ 1 700 UTA dans les exploitations professionnelles. L'emploi salarié est important ; il représente la moitié de la quantité de travail. Il a progressé de 1 400 UTA pour les salariés saisonniers. 3 % des exploitations, celles qui emploient plus de cinq salariés, emploient un peu plus du tiers des salariés permanents.

Le vignoble champenois emploie 122 000 saisonniers, essentiellement pour les vendanges, en moyenne dix jours par an.

1.2. Le partenariat viticulteurs négociants

Pour la Champagne, l'importance particulière à la fois de l'appellation et de la marque, de notoriété mondiale, est à noter, ainsi que le rôle prépondérant des différentes Maisons de Champagne. La première Maison de Champagne a été créée en 1729 : Ruinart. D'autres suivront.

En 2006-2007, la part de marché des maisons de Champagne (négociants-vitificateurs) était de 67 % pour l'ensemble des expéditions et de 53 % sur le marché intérieur, selon Viniflor⁷.

La région champenoise se caractérise également par un marché des raisins très important, puisqu'il concerne plus de 50 % de la production. Un partenariat existe entre viticulteurs et négociants. Cela permet de limiter les déséquilibres entre l'offre et la demande.

La souscription, dans un cadre harmonisé, de contrats pluriannuels de vente et d'achat de raisins est courante en Champagne, avec des modalités qui ont varié. Il en résulte une meilleure organisation du marché, des excès de prix pouvant conduire à de graves crises, préjudiciables à la fois aux viticulteurs, aux maisons de Champagne et aux consommateurs. Ce fut le cas au début des années 1990, ce qui s'était traduit par une chute des ventes de Champagne, un gonflement des stocks et un effondrement des prix du raisin.

L'organisation mise en place a pour effet la connaissance et la transparence de la production et du marché ; elle favorise l'écoulement de la récolte comme l'approvisionnement des acheteurs. Le Comité interprofessionnel des vins de Champagne enregistre, à des fins statistiques et d'orientation, tous les prix. Son observatoire économique effectue des travaux prospectifs pour appréhender l'évolution de la production et du marché.

⁷ Viniflor-Infos, n° 149, décembre 2007.

1.3. Les exportations de Champagne

En 2007, elles ont représenté 2,361 milliards d'euros, en progression de 10 % par rapport à 2006, soit plus du tiers en valeur des exportations françaises de vins.

En 2006, sur 141 millions de bouteilles exportées, 87 % l'avaient été par les Maisons de Champagne, 13 % par les récoltants et les coopératives.

Les premiers marchés extérieurs étaient⁸ : la Grande-Bretagne (37 millions de bouteilles), les États-Unis (23 millions), l'Allemagne (12 millions), la Belgique et l'Italie (9 millions), le Japon (8 millions).

1.4. La défense de l'appellation Champagne

On boit du Champagne dans le monde entier. Comme pour les autres vins AOC, l'appellation Champagne est un patrimoine commun qu'il convient de défendre. La notoriété du Champagne est telle que l'appellation peut être usurpée pour désigner des vins fins effervescents ou même d'autres produits que les vins (procès contre le « Champagne canadien », par exemple, en 1974, ou en 2002, procès contre le yaourt « Arla au goût de Champagne », en Suède).

1.5. Extension de l'aire de production

Une procédure d'extension de la zone d'appellation est en cours. Elle sera longue. Cette extension devrait permettre de mieux répondre au marché, tout en veillant à en préserver les caractéristiques et la qualité du produit.

Eu égard au prix du foncier, l'enjeu est considérable pour les propriétaires des terres qui seront ou non incluses dans la zone d'appellation.

2. Le Beaujolais⁹

CARACTÉRISTIQUES DU VIGNOBLE

- 22 500 ha
- 3 730 exploitations
- 12 AOC
- 1, 2 million d'hl : production annuelle moyenne

⁸ Comité interprofessionnel des vins de Champagne.

⁹ Source utilisée : Observatoire du vignoble Beaujolais - Synthèse de Janvier 2008 - Chambre d'agriculture du Rhône.

2.1. Le vignoble

Le vignoble du Beaujolais est un vignoble situé sur les contreforts du Massif Central, pour la plus grande partie sur des coteaux à fortes pentes. Les altitudes de production varient entre 250 et 450 mètres. Il s'étend sur deux départements : le Rhône et la Saône-et-Loire.

C'est un vignoble où l'âge moyen des vignes est de 40 ans, le taux de renouvellement est de moins de 1 % par an. C'est un vignoble morcelé avec plus de 63 000 parcelles, le morcellement étant très marqué dans les coteaux. Les densités de plantations y sont élevées, avec près de 10 000 pieds/ha.

Le Gamay est le principal cépage (96 % du vignoble), le complément étant essentiellement constitué par le Chardonnay.

La production se répartit en 12 AOC :

- 2 AOC : Beaujolais et Beaujolais village ;
- 10 AOC communales : les crus du Beaujolais (Brouilly, Chénas, Chiroubles, Côte de Brouilly, Fleurie, Juliéas, Morgon, Moulin à vent, Régnié, St-Amour).

38 % des exploitations ont moins de cinq hectares (14 % de la surface). Un cinquième du nombre total d'exploitations ont moins de 72 ares (1 % de la surface du vignoble).

En 2006, 42 % des exploitations étaient en fermage (48 % de la superficie), 19 % en métayage (23 % de la superficie). Le métayage diminue au profit du fermage.

2.2. Une région en crise

Depuis plusieurs années déjà, le Beaujolais est en crise ; celle-ci s'est accentuée en 2007, malgré un millésime optimum et en dépit des efforts constants de la profession et de l'accompagnement des collectivités.

La crise a des effets structurels. L'arrachage définitif s'intensifie :

- 2006 : 430 ha arrachés ;
- 2007 : 850 ha arrachés ;
- 2008 : 817 ha inscrits à l'arrachage définitif.

La distillation est utilisée pour réduire le volume des vins. Elle a concerné 132 000 hl en 2005, 117 000 hl en 2006.

La restructuration du vignoble est considérée, par la profession, comme un dossier majeur pour l'avenir du vignoble.

La densité de plantation, le morcellement du vignoble sont un frein à la mécanisation et à la mise en œuvre de nouvelles pratiques culturales. Les coûts de production sont élevés. Le vignoble du Beaujolais a besoin de réduire ses densités de plantation (en diminuant le nombre de rangs de vigne ou en arrachant pour replanter à des densités plus basses). Cela devra s'accompagner d'un

palissage afin de garantir la qualité de la production. Ceci a un coût, qui pourrait être atténué par des aides Viniflor.

Afin de réduire l'offre, des réductions des rendements de 10 à 25 %, selon les AOC, ont été opérées. Le rendement de l'AOC Beaujolais est ainsi passé de 66 à 64 hl en 1999, à 53-50 hl en 2007.

Le concept de Beaujolais nouveau a été une belle réussite. A l'heure actuelle, il marque une régression sur de nombreux marchés.

De nouveaux produits sont développés par la profession : vin effervescent rosé, jus de raisin ...

La consommation est davantage orientée sur les crus du Beaujolais. Le positionnement des vins du Beaujolais est également source de réflexion. Les crus doivent-ils s'identifier au Beaujolais ou à la Bourgogne ? Un effort de structuration de l'offre a été entrepris avec la mise en place de caves et vignobles du Beaujolais.

La crise a des conséquences humaines. Les arrêts d'activité continuent ; une cellule a été mise en place par la profession et par les pouvoirs publics pour ces personnes en difficulté. En 2006, 125 viticulteurs percevaient le RMI.

2.3. La production

La production annuelle est de l'ordre de 1 200 000 hl, avec une tendance à la baisse.

Les ventes annuelles moyennes s'élèvent à 950 000 ou 1 million d'hectolitres. La vente de vin en vrac est prédominante (80 %).

L'exportation représente moins de la moitié des ventes. En 2007, 406 000 hl ont été exportés, volume en diminution de 9,9 % par rapport à 2006, pour un montant de 144 millions d'euros, en diminution de 8,5 % par rapport à l'année précédente.

3. La Bourgogne

CARACTÉRISTIQUES DU VIGNOBLE

- 30 600 ha
- 1 631 000 hl (2006)
- 100 appellations
- 3 947 exploitations

La Bourgogne inclut administrativement la Nièvre, plutôt orientée vers le Val de Loire.



3.1. Le vignoble

Le vignoble de Bourgogne représente 3 % du vignoble français, en superficie. Les superficies en production sont en progression régulière. Les rendements moyens, d'environ 55 hl/ha sont constants. Deux cépages représentent plus de 80 % de l'encépagement :

- le Chardonnay (46 % de l'encépagement), utilisé pour la production de vins blancs ;
- le Pinot noir (36 %), qui produit presque tous les vins rouges.

Les autres cépages utilisés sont : Aligoté (blanc, 6 %), Gamay (rouge, 11 %), Bourgogne Passe-tout-grain et Mâcon (11 %), Sauvignon et César (1 %).

L'une des priorités de l'interprofession¹⁰ « est de préserver la biodiversité du matériel végétal » afin de maintenir « une palette d'expression très différenciée des arômes du chardonnay et du pinot noir ».

La Bourgogne compte 100 appellations :

- 23 appellations régionales,
- 44 appellations communales et premiers vins ;
- 33 grands crus.

3.2. Les exploitations viticoles

La viticulture bourguignonne comptait, selon l'enquête Structure 2005, 3 947 exploitations. Entre 2000 et 2005, elle en a perdu 11 %, mais la SAU est restée à peu près stable. 72 % des exploitations sont professionnelles et exploitent 97 % du vignoble.

Le président du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne soulignait, en décembre 2007, que si les transactions étaient en hausse, néanmoins un certain nombre d'exploitations étaient toujours en difficulté.

3.3. La production

La production, pour le millésime 2006, s'est élevée à 1,6 million d'hl dont : 61 % de vins blancs, 32 % de vins rouges et rosés, 7 % de crémant.

Elle se répartissait en :

- 1,5 % de grands crus ;
- 47,5 % d'appellations communales et premiers crus ;
- 51 % d'appellations régionales.

La Bourgogne, qui manquait de vins à la fin des années 90, a augmenté sa production à un moment où le marché mondial se détériorait, ce qui s'était

¹⁰ Selon M. Jean-Philippe Gervais, responsable du pôle technique.

traduit par une augmentation des stocks de la région. Un redressement des exportations est enregistré depuis mi-2005 et s'est confirmé sur la campagne de commercialisation (août 2006-juillet 2007).

3.4. La moitié de la production est exportée

L'exportation représente 50 % de la production, soit le taux le plus élevé des vignobles de vins tranquilles français.

Les exportations en volume pour la campagne 2006-2007 atteindront 103 millions de cols, le double de celles enregistrées pour les campagnes 1980/1981¹¹.

Selon les statistiques des Douanes, les principaux acheteurs de vins de Bourgogne étaient, en 2006, en valeur :

- Royaume-Uni : 23 % (30 % en volume) ;
- États-Unis : 23 % (16 % en volume) ;
- Japon : 13 % (9 % en volume) ;
- Belgique : 7 % (10 % en volume) ;
- Canada : 5 % (5 % en volume) ;
- Allemagne : 5 % (7 % en volume).

En 2007, 794 000 hl de vins de Bourgogne (VQPRD tranquilles) ont été exportés (en augmentation de 13,9 % par rapport à 2006), pour 701 millions d'euros (+ 21 %).

Les États-Unis constituent, selon le BIVB, le marché phare de la Bourgogne. Ce sont surtout les vins rouges qui profitent de l'engouement du Pinot noir. La mention « Pinot noir » doit toutefois être utilisée différemment selon qu'il s'agit d'appellations régionales (référence au cépage sur l'étiquette frontale), les appellations Villages, Premiers et Grands crus privilégiant la mention « Bourgogne », justifiant un prix plus élevé.

Lors de la négociation de la réforme de l'organisation commune des marchés, la filière vin de Bourgogne s'était prononcée pour le maintien d'une possibilité de chaptalisation, lorsque les conditions climatiques la rendent nécessaire, ainsi que pour une gestion maîtrisée des plantations.

¹¹ Sources utilisées :

- Conférence de presse conjointe 2007 BIVB - Hospices de Beaune ;
- Rapport d'activités 2006-2007 du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne ;
- Rapport du président du BIVP - Assemblée générale du 11 décembre 2007.

4. La vallée de la Loire

CARACTÉRISTIQUES DU VIGNOBLE

- 63 000 ha
- 5 009 exploitations
- la vallée de la Loire compte 68 appellations AOC
- 3, 3 millions d'hl : production annuelle moyenne

Les vignobles s'étendent sur cinq régions administratives (Auvergne, Bourgogne, Centre, Pays de Loire, Poitou-Charentes). On y retrouve plusieurs entités, tout au long de la Loire : le Pays nantais, l'Anjou-Saumur, la Touraine et le Centre. La limite de ces entités varie selon les sources d'études.

Selon les données du cadastre viticole, de juillet 2005, le vignoble s'étend sur 63 000 hectares. En 2005, on comptait 5 009 exploitations spécialisées en viticulture, en recul de 24 % pour rapport au recensement général de l'agriculture, en 2000, alors que la SAU était en légère progression.

Cinq cépages couvrent près de l'essentiel de l'encépagement :

- En noirs
 - le Cabernet franc (52 %) ;
 - Le Gamay noir (16 %) ;
- En blancs
 - Le Melon (39 %) ;
 - Le Chenin (27 %) ;
 - Le Sauvignon (20 %).

On trouve de nombreuses appellations. Pour le vin rouge : l'Anjou (y compris le rosé d'Anjou), le Cabernet d'Anjou, le Touraine, le Chinon. Pour les vins blancs : les Muscadets, le Sancerre, le Touraine, le Vouvray.

Plus des trois-quarts des surfaces du vignoble sont consacrés aux vins AOC ou aux VDQS. C'est le troisième vignoble de vins d'appellation de France. La vallée de la Loire compte 68 appellations (52 AOC et 16 VDQS). La surface sous AOC a augmenté de 22,5 % entre 1986 et 2006.

En 2006, le Val de Loire a produit 2 591 millions d'hl de vin VDQPRD (en diminution de 1 % par rapport à 1997) et 749 000 hl de vins de table (en diminution de 15 % par rapport à 1997).

Plus d'un tiers de la vente est de la vente directe, 35 %, (dont 27 % aux particuliers). La part des négociants en vin représente 53 %, celle des coopératives, 13 %.

En 2007, 530 000 hl de vins de Loire ont été exportés pour un montant de 240 millions d'euros (en augmentation de 4,6 % par rapport à l'année précédente), selon Ubifrance.

Un négoce extra-régional est en train de prendre place dans la région. Selon le président de la Confédération des vignerons du Val de Loire, ces vins souffriraient d'un manque de notoriété.

La redélimitation de l'aire de l'AOC Muscadet, qui a été en crise, devrait permettre de recentrer la production sur les meilleurs terroirs. Par ailleurs, l'arrivée de grands groupes de négoce en favorisera la commercialisation notamment à l'exportation.

5. Le Bordelais

CARACTÉRISTIQUES DU VIGNOBLE

- 121 496 ha (AOC de Bordeaux)
- 5,9 millions d'hl (récolte 2006)
- 9 863 déclarants (tous vins)
- 57 AOC

5.1. Un vignoble d'AOC

Le vignoble de Bordeaux est circonscrit aux limites du département de la Gironde. Un peu moins de la moitié de la SAU agricole y est consacrée à la vigne.

Entre 1960 et 1975, la superficie s'est réduite, pour se stabiliser en deçà des 100 000 ha au milieu des années 80. La reprise très importante des plantations, au début des années 80, s'est concentrée sur la production d'AOC. En 2006, la vigne occupait 123 293 ha dont 121 496 ha en AOC, au nombre de 57. La part des vins de table dans la superficie totale en production est passée d'un tiers en moyenne jusqu'en 1976, à moins d'1 % au cours des dernières années.

La croissance s'est faite au profit des vins rouges, la part des vins blancs, au sein des AOC, qui était de 27 % en 1981, n'était plus que de 11 % en 2005.

Jusqu'en 2003, la progression des surfaces en vins rouges a surtout profité aux groupes Bordeaux, Côtes, Médoc et Graves. La stabilisation récente des surfaces concerne particulièrement le groupe Bordeaux.

Par groupes d'AOC, la répartition en surface s'établissait ainsi qu'il suit, en 2005 :

- Bordeaux :	47 %
- Côtes :	15 %
- Médoc et Graves :	17 %
- St-Émilion-Pomerol-Fronsac :	10 %
- Blancs secs :	8 %
- Blancs doux :	3 %

- **Les cépages utilisés**

Les cépages rouges représentaient 89 % de la superficie plantée.

Répartition, par cépages, pour les vins rouges :

- Merlot :	61 %
- Cabernet Sauvignon :	26 %
- Cabernet Franc :	12 %
- Autres :	1 %

Répartition, par cépages, pour les vins blancs :

- Sémillon :	64 %
- Sauvignon :	35 %
- Muscadelle :	7 %
- Autres blancs :	4 %

D'autres cépages sont utilisés de façon plus marginale : le Cot, le Petit Verdot, en rouge. Le Colombard, le Merlot blanc, l'Ugni blanc, pour les vins blancs.

- **Les rendements**

En 2006, les rendements s'élevaient à :

- Groupe Bordeaux :	50,6 hl/ha
- Groupe Côtes :	47,5 hl/ha
- Groupe Médoc et Graves :	47,8 hl/ha
- Groupe St-Émilion-Pomerol :	45,5 hl/ha
- Groupe Blancs secs :	54,0 hl/ha
- Groupe Blancs doux :	24,3 hl/ha

Source : CIVB service économie et études.

5.2. La production

En 2006, la production de toutes les AOC de Bordeaux s'est élevée à 5 900 000 hl, dont 5 201 000 hl de vins rouges et rosés/

Récolte 2006 :

Toutes AOC de Bordeaux :	5 900 464 hl
- Bordeaux :	2 876 684 hl
- Côtes :	852 332 hl
- Médoc et Graves :	987 465 hl
- St-Émilion-Pomerol-Fronsac :	575 411 hl
- Blancs secs :	510 370 hl
- Blancs :	98 202 hl

Source : CIVB, service économie et études.

La part du groupe Bordeaux a progressé, passant de 42 % (moyenne 1986/1990), dans la production des vins de Bordeaux, à 49 % (moyenne 2001-2005). Le groupe Côtes a également progressé.

La production de vin a fortement progressé sur les vingt dernières années pour atteindre un plafond un peu inférieur à 7 millions d'hl, dans les années 1996-2000.

L'enquête structure a montré qu'un peu moins des trois-quarts de la production viticole était vinifiée en chai particulier. La moitié de la commercialisation s'effectue en bouteille, et non en vrac, contre un peu moins du tiers ailleurs.

5.3. Les exportations

En 2007, les exportations de Bordeaux se sont élevées à 1,932 millions d'hl pour une valeur de 1,384 milliard d'euros, en augmentation de 7,7 % en valeur, par rapport à 2006. Les exportations de Bordeaux représentent 43 % des exportations françaises, en valeur, des VQPRD tranquilles.

L'exportation représente habituellement 30 % de la commercialisation des vins de Bordeaux (40 % en 2003). Les exportations avaient atteint un sommet dans les années 1997-1998 (2,4 millions d'hl). Une diminution a été enregistrée à partir de 2003, concentrée sur l'Union européenne qui, entre 2005 et 2006, avait réduit de plus d'un quart les volumes qu'elle importait.

Un redressement des exportations, à destination des pays tiers, a été amorcé depuis 2005. Le développement des exportations s'appuie essentiellement sur les vins rouges. Le tableau ci-après présente l'évolution des exportations de Bordeaux vers les principales destinations.

Tableau 19 : Évolution des exportations de vins de Bordeaux vers les principales destinations

	Volumes en milliers d'hl					Valeur en millions d'euros		% BDX Dans les imports (1)
	Moyenne 1996-2000	Moyenne 2001-2005	2006	Évolution 1 an (%)	Évolution 10 ans (%)	2006	Évolution 1 an (%)	
Belgique	368*	355	324	- 11	- 2*	139	0	11,7
Allemagne	447	378	321	0	- 15	125	- 4	2,6
Royaume-Uni	351	299	258	+ 2	- 20	225	+ 40	2,4
États-Unis	137	141	154	+ 21	+ 33	215	+ 50	2,1
Japon	142	137	135	+ 3	+ 87	114	+ 7	9,2
Pays-Bas	213	144	98	- 13	- 55	40	- 3	3,3
Suisse	98	88	84	+ 18	- 1	93	+ 22	5,2
Danemark	146	111	75	- 11	- 45	35	0	4,1
Canada	66	75	70	- 2	+ 26	50	+ 24	2,4
Corée du Sud	9	16	27	+ 51	+ 326	17	+ 32	12,7
Ens. 10 premiers	1 978	1 745	1 545	0	- 10*	1 054	+ 24	
Monde	2 222	1 979	1 816	+ 1	- 7	1 272	+ 20	

(1) Importations de vins tranquilles en volume

* Belgique et Luxembourg

Source : Douanes/GTI d'après CIVB

5.4. La structure des exploitations

La viticulture joue un rôle essentiel dans l'économie départementale agricole de la Gironde. En 2005, la viticulture demeurait la principale orientation agricole de nombre d'exploitations (7 exploitations sur 8 sont classées dans ce secteur). La surface moyenne d'une exploitation viticole AOC s'élève à 20,5 ha contre 11,7 ha dans le restant de l'Aquitaine et 10,3 ha pour le reste de la viticulture AOC français. Les exploitations viticoles de plus de 50 ha représentent 6 % du total et plus du quart de la surface viticole de la Gironde.

La crise viticole a entraîné et continue d'entraîner un mouvement de restructuration¹². Entre 2000 et 2005, le nombre d'exploitations viticoles girondines s'est réduit de - 10,1 % ; leur surface en vigne AOC progressait toutefois de 2 %.

Entre 2000 et 2005, près d'une exploitation viticole individuelle sur cinq a disparu. Dans le même temps, on enregistrait un accroissement des exploitations en forme sociétaire. En 2005, celles-ci représentent près d'une exploitation sur deux (33 % en 2000) et entretiennent les deux tiers de la surface de la vigne départementale (50 % en 2000).

Au cours des dernières années, le prix de la terre viticole, pour les appellations génériques, a été, selon Agreste, divisé par deux en cinq ans.

5.5. La main-d'oeuvre

Compte tenu du poids de sa viticulture, la Gironde est le premier département (pour l'emploi) agricole français avec 13,1 UTA pour 100 ha, contre 3,0 pour le reste de la France.

En 2005, sur dix salariés permanents employés dans une exploitation viticole professionnelle à appellation, près de quatre travaillent en Gironde.

5.6. La notoriété des vins de Bordeaux

En Médoc, le classement des vins de 1855, bien avant tous les autres, a contribué à la notoriété des grands vins de Bordeaux. Les vins de Bordeaux, comme les vins de Bourgogne, ont une image de vins élitistes, en ce qui concerne tout au moins les appellations : Margaux, Pomerol, St-Émilion, Médoc, Graves et Sauternes pour les vins blancs liquoreux.

Dans le monde, c'est sous le terme « Bordeaux », sans autre précision, que les vins bordelais sont les plus connus.

Les groupes d'AOC Bordeaux et Côtes représentent plus de la moitié des vins d'AOC bordelais.

¹² Enquête « Structure des exploitations 2005 » - Agreste Gironde, 2006.

6. Alsace

CARACTÉRISTIQUES DU VIGNOBLE

- 15 450 ha
- 5 150 viticulteurs
- trois appellations
- 1, 15 million d'hl : production annuelle moyenne

6.1. Le vignoble

Le vignoble alsacien s'étend sur le rebord Est des Vosges, sur une centaine de kilomètres, du Nord au Sud, sur une grande variété de terroirs (terre calcaire, argileuse, granitique ou constituée d'alluvions caillouteuses). Le climat y est subcontinental avec des hivers pouvant être rigoureux, des étés chauds et orageux.

Il s'étend sur 15 450 ha. Les vins alsaciens sont généralement issus d'un seul cépage dont le nom sert à les désigner. L'appellation contrôlée Alsace est accompagnée du nom de cépage :

- Pinot blanc
- Riesling
- Muscat d'Alsace
- Pinot gris
- Gewürztraminer
- Klevener de Heiligenstein
- Pinot noir
- Gentil et Edelzwicker

Seul l'Edelzwicker est un vin qui assemble plusieurs cépages. Entre 1996 et 2007, on observe une très forte diminution de la part du Sylvaner dans la surface plantée (passée de 15,2 % à 9,3 %) et une augmentation très forte du Pinot gris (passée de 9,1 à 14,7 %).

Les estimations de potentiel de production, d'ici 2011, montrent une augmentation de 180 ha en production.

Les vins d'Alsace¹³ sont des vins blancs (91 %), à l'exception du Pinot noir.

¹³ Sources utilisées : Conseil interprofessionnel des vins d'Alsace ; site officiel des vins d'Alsace www.vinalsace.com/fr/vin-alsace.htm

A côté de l'AOC Alsace (76 % de la production), on trouve l'AOC Alsace grand cru, l'AOC Crémant d'Alsace et les mentions vendanges tardives et sélections de grains nobles.

6.2. La production

En 2007, le volume récolté a atteint : 1 151 000 hl, le Pinot blanc arrivant en tête avec 265 287 hl, suivi par le Riesling 257 776 hl, puis par le Gewürztraminer 189 007 hl et par le Pinot gris 156 666 hl.

Les ventes de vins d'Alsace représentent près de 40 % du produit agricole de la région Alsace.

En 2006, les ventes de vins d'Alsace, toutes AOC confondues, se sont élevées à 1 113 000 hl pour un chiffre d'affaires de 480 millions d'euros. Le marché français a absorbé 831 000 hl.

Les exportations se sont élevées à 283 000 hl.

En ce qui concerne les vins tranquilles, les principaux clients sont :

- la Belgique : 23 % de part de marché en volume (19,6 % en valeur) ;
- les Pays-Bas : 17,3 % de part de marché en volume (13,8 % en valeur) ;
- l'Allemagne : 11,6 % de part de marché en volume (5,7 % en valeur).

En 2006, les ventes de Crémant d'Alsace se sont élevées à 194 000 hl, dont 32 000 hl à l'exportation, 35,6 % vers l'Allemagne et 34,1 % vers la Belgique.

• Un lien étroit avec le tourisme

Le tourisme vitivinicole joue un rôle particulièrement important en Alsace.

La route des vins d'Alsace a été inaugurée en 1953. Longue d'une centaine de kilomètres, elle est fréquentée chaque année par la moitié des 9 millions de touristes qui visitent l'Alsace. Elle est balisée par des panneaux de signalisation. Elle permet de découvrir des paysages de collines entre la plaine du Rhin et les Vosges, le musée de la vigne et du vin à Kientzheim, près de Kaysersberg, dans le Haut-Rhin, de nombreux villages au patrimoine architectural médiéval et Renaissance. 38 sentiers viticoles sont organisés et balisés.

Le vignoble alsacien contribue à l'image touristique de l'Alsace. Selon l'enquête marketing des clientèles de l'été 2006, la gastronomie et les visites de caves sont la 2^{ème} raison principale de fréquentation de l'Alsace (plus d'un visiteur sur 3) ; dans le territoire de Riquewihr-Ribeauvillé, c'est la première raison pour plus d'un visiteur sur deux.

15 % des vins d'Alsace vendus en France, contre 8 % en moyenne pour l'ensemble de la France, le sont en vente directe liée à l'activité de la Route des vins d'Alsace.

Trois séances de dégustation ont été organisées lors des marchés de Noël 2007 par l'interprofession et par la Confrérie de Saint-Etienne et la Confrérie bachique d'Alsace.

La mise en service du TGV Est, en 2007, accroîtra très certainement le nombre de visiteurs en Alsace et valorisera encore le tourisme vitivinicole.

7. Languedoc-Roussillon

CARACTÉRISTIQUES DU VIGNOBLE

- 268 188 ha
- 19 106 exploitations
- 13,9 millions d'hl : production 2006

7.1. Le contexte historique

La vigne est présente dans la région depuis l'époque romaine. Mais c'est à partir du XIX^e siècle que la conjonction de plusieurs facteurs - chute du prix du blé, création des chemins de fer va permettre l'expédition des vins vers les centres de consommation. Un prix du vin plus rémunérateur - va entraîner un développement rapide du vignoble dont la superficie atteindra 450 000 ha en 1860 (260 000 ha en 1840).

C'est en 1874 que le phylloxéra (puceron qui s'attaque aux racines des souches de vigne) apparaît dans le Gard. Le vignoble est reconstruit grâce au greffage des cépages français sur des plants américains.

Pendant les années 1890, le Midi viticole connaît une grande prospérité. Mais dès les années 1900, la conjoncture se retourne ; le vin se vend mal, les exploitations viticoles sont ruinées, les ouvriers agricoles sont au chômage.

Le 11 mars 1907, est constitué le premier comité de défense viticole. De nombreuses manifestations sont organisées dans différentes localités. Le 9 juin 1907, 600 à 800 000 personnes sont rassemblées à Montpellier. Le 10 juin, le chef du gouvernement, Clémenceau, envoie les troupes. Les 19 et 20 juin, des heurts se produisent entre la population et la troupe, à Narbonne ; il y a six morts.

L'ampleur du mouvement de 1907 restera l'un des événements marquants du Midi viticole.

En 1970-1976, les importations de vins siciliens, des Pouilles ou d'Émilie-Romagne, qui ont succédé aux entrées de vins d'Algérie, conjuguées à une succession de récoltes abondantes, entraîneront une nouvelle crise majeure. Plusieurs manifestations de viticulteurs se succéderont jusqu'aux événements tragiques du 4 mars 1976, au cours desquels un vigneron et un commandant de CRS sont tués.

Ce rappel est indispensable pour mieux appréhender la situation de la viticulture languedocienne qui n'a pas cessé d'évoluer.

7.2. Le vignoble

Le vignoble s'étend de la bordure orientale des Cévennes aux Pyrénées orientales, sur une grande diversité de sols et de terroirs (terrains schisteux, calcaires, terrasses caillouteuses, plaine alluviale ...).

Le Languedoc-Roussillon produit, à lui seul, 80 % des vins de table français. Il a fourni quelque 30 % de la récolte viticole française.

C'est le premier vignoble mondial, malgré la perte de 150 000 ha à la suite d'arrachages successifs dans les années 80.

Pendant longtemps, cette région a été considérée comme la région productrice de vins de table et de début de gamme, où les crises de surproduction entraînaient des manifestations afin de bénéficier de soutiens publics.

Une restructuration du vignoble a été conduite. Elle s'est traduite par une réduction importante des surfaces plantées en vigne mais aussi par une amélioration notoire de la qualité des vins, dont certains atteignent aujourd'hui l'excellence.

- **Une réduction importante des surfaces en vigne entre 1974 et 2006**

	1974 (en ha)	2006 (en ha)
Tous vins	434 672	268 188
(Dont AOC)	39 626	80 671
Aude	116 889	70 344
Gard	91 673	64 214
Hérault	162 394	94 755
Pyrénées orientales	63 510	29 873

Source : Viniflor

En 2006, le vignoble du Languedoc-Roussillon représentait le tiers des surfaces de vigne (vignes à Cognac exclues).

Les arrachages de vigne se sont accompagnés d'un ré-encépagement qui a transformé le vignoble, avec un développement de cépages méditerranéens. Les principaux cépages noirs utilisés sont le Carignan, la Syrah, le Grenache. En blancs, le Chardonnay arrive en tête.

7.3. La production

Les vins rouges représentent la part la plus importante : vins rouges de la partie languedocienne des Côtes du Rhône, Corbières ou Coteaux du Languedoc.

Le tableau ci-après présente, pour l'année 2006, les déclarations de récolte des vins et des moûts, leur répartition par catégories de vins et par départements de production.

Tableau 20 : Déclaration de récolte des vins et moûts en 2006 en Languedoc-Roussillon (en hl)

	V. Q. P. R. D.			V D P			AUTRES V D T			T O T A L		
	BLANC	ROUGE	TOTAL	BLANC	ROUGE	TOTAL	BLANC	ROUGE	TOTAL	BLANC	ROUGE	TOTAL
AUDE	97 003	807 633	904 636	430 488	2 885 912	3 316 400	23 534	676 520	700 054	551 025	4 370 065	4 921 090
GARD	35 026	945 518	980 544	237 111	2 152 707	2 389 818	20 011	479 461	499 472	292 148	3 577 686	3 869 834
HERAULT	110 566	527 352	637 918	749 274	3 613 105	4 362 379	40 011	1 098 462	1 138 473	899 851	5 238 919	6 138 770
PYRENEES ORIENTALES	163 291	372 665	535 956	123 078	367 417	490 495	22 347	65 301	87 648	308 716	805 383	1 114 099
LANGUEDOC ROUSSILLON	405 886	2 653 168	3 059 054	1 539 951	9 019 141	10 559 092	105 903	2 319 744	2 425 647	2 051 740	13 992 053	16 043 793

Source : D. G. D. D. I.

Source : DGDDI

Sur un total général de 16 millions d'hl, les vins rouges en représentaient 14 millions. La production des vins de pays et vins de table s'élevait à 13 millions d'hl.

Tableau 21 : Évolution de la production de vins rouges et rosés de 1974 à 2006 (millions d'hl)

	1974	1984	1994	2004	2006
Tous vins (rouges et rosés)	30, 697	28, 214	16, 189	15, 658	13, 992
Vins rouges et rosés autres que VQPRD	28, 807	25, 809	13, 414	12, 968	11, 339

Source : DGI/DGDDI - Viniflor

Le marché du vin en vrac représente l'essentiel du volume total commercialisé, soit environ les deux tiers de la production annuelle moyenne, le reste étant commercialisé en bouteille par les caves coopératives ou les vigneron indépendants¹⁴.

En 2007, le Languedoc-Roussillon a exporté 555 000 hl de VQPRD tranquilles, pour une valeur de 131 millions d'euros (en baisse de 11,6 % en volume et de 3,3 % en valeur par rapport à 2006).

Les exportations de vins de table et de vins de pays ont atteint, pour la France entière, 7,650 millions d'hl pour 1 milliard d'euro (en augmentation de 3,7 % en volume, mais en baisse de 2 % en valeur, par rapport à 2006).

¹⁴ Avis du Conseil économique et social régional sur « La situation de la viticulture française et régionale », région Languedoc-Roussillon, 14 mars 2006.

7.4. Les structures de production

Sur 19 106 exploitations agricoles professionnelles, 11 451 avaient la viticulture comme orientation principale ; elles étaient 12 717 en 2000. Elles employaient 23 000 UTA (25 600 en 2000).

Selon Agreste¹⁵, les départements viticoles de la région sont les quatre départements ayant les plus bas revenus nets d'entreprise agricole de France métropolitaine.

Il convient de souligner le poids important que représente la coopération au niveau de la production.

a) Un négoce atomisé

En 2005, selon la source DRAF/Viniflor¹⁶, la filière vitivinicole était organisée autour des structures ci-après :

- caves coopératives :	290
- vignerons indépendants :	1 994
- négociants :	82

En matière de commercialisation, l'avis du Conseil économique et social régional précité soulignait que l'essentiel du vrac était commercialisé par une dizaine d'opérateurs.

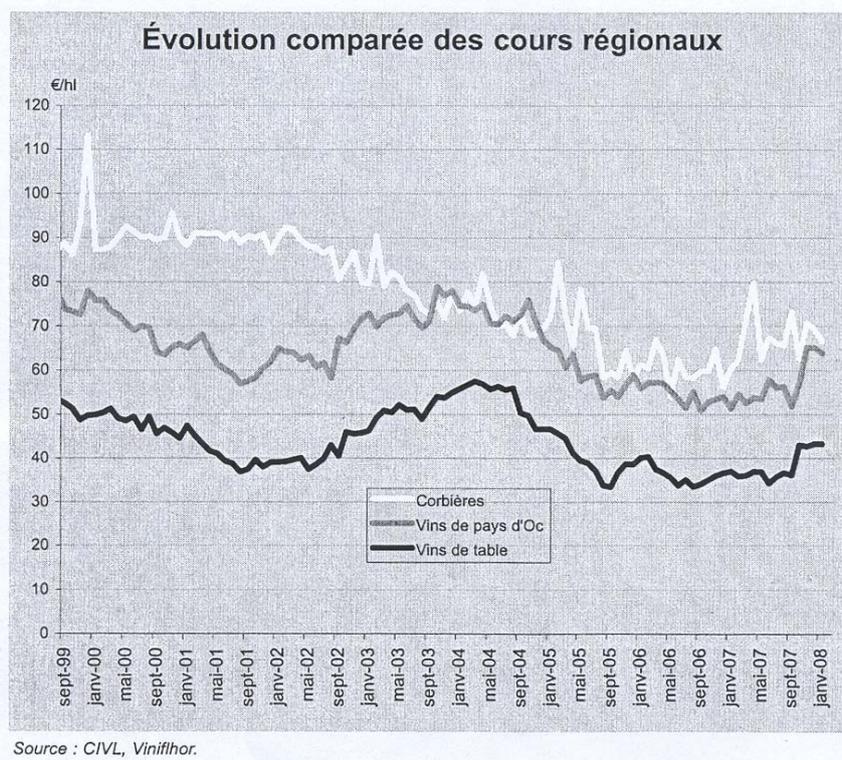
b) Un vignoble particulièrement touché par la crise

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des cours régionaux des vins de Corbières, des vins de pays d'Oc et des vins de tables.

¹⁵ Compte régional de l'agriculture en 2006 - Agreste Languedoc-Roussillon, septembre 2007.

¹⁶ Viniflor, espace vin, synthèse régionale.

Graphique 9 : Évolution comparée des cours régionaux



Source : CIVL/Viniflor

Le Conseil économique et social régional notait, dans son avis, qu'après une diminution du cours des vins de pays de 15 % en moyenne, entre 2003 et 2004, on avait enregistré, au 1^{er} février 2006, une nouvelle baisse de 20,9 % pour les vins de table et de près de 15 % pour les vins de pays. Il notait que depuis plusieurs campagnes de production « *une partie non négligeable de la production de vins de table français a été supplantée par les vins de table espagnols beaucoup moins chers* ».

A titre d'exemple, dans l'Aude¹⁷ où 70 % des volumes produits sont vendus en vrac, le chiffre d'affaires vrac a évolué de la manière suivante :

- 2003-2004 : 268,4 millions d'€(4 061 053 hl) ;
- 2004-2005 : 225,4 millions d'€(3 966 618 hl) ;
- 2005-2006 : 186,4 millions d'€(3 794 849 hl).

Soit, en trois ans, une baisse de 82 millions d'euros, ce qui s'est traduit par une baisse de chiffre d'affaires de 1 000 €par hectare.

Le chiffre d'affaires moyen à l'hectare est estimé à 3 200 €(hors aides).

¹⁷ Données économiques sur la crise viticole dans l'Aude - Michel Servage, président de la Fédération des caves coopératives de l'Aude.

Globalement, le résultat courant, en 2005, était négatif pour nombre d'exploitations viticoles.

Le rapport d'activité 2006 de Viniflor indiquait qu'au cours de la campagne 2004-2005, seul le département des Pyrénées-Orientales avait bénéficié de prime d'abandon définitif de la culture de la vigne, concernant 904 ha. Pour la campagne 2005-2006, la mesure avait été étendue à l'Aude, au Gard et à l'Hérault. 11 092 ha étaient concernés. Pour la campagne 2006-2007, 10 836 ha étaient concernés.

La note de conjoncture mensuelle de février 2008 d'Agreste, pour le Languedoc-Roussillon, enregistre toutefois pour le cinquième mois successif une amélioration des cours des vins hors VQPRD. « *En janvier 2008, les contrats se négocient environ 11 €/hl de plus qu'en septembre 2007* » et cela dans tous les segments (vins de table, vins de pays de département et vins de cépage).

Les disponibilités théoriques de début de campagne 2007-2007 sont en diminution par rapport à ceux de début de campagne 2006-2007.

8. Côtes du Rhône

CARACTÉRISTIQUES DU VIGNOBLE

- 79 870 ha
- 6 800 exploitations
- une vingtaine d'AOC
- 3,3 millions d'hl : production 2006

Ces AOC sont produites par 6 800 exploitations viticoles situées dans six départements : Rhône, Loire, Isère, Ardèche, Drôme, Gard et Vaucluse.

Tableau 22 : Surfaces de production, production et rendements à l'hectare
(année 2006)

	Surface de production (ha)	Production (hl)	Rendement moyen (hl/ha)
Total Vallée du Rhône	79 870	3 368 476	
Côtes du Rhône régional	41 220	1 789 670	43
Côtes du Rhône villages	7 890	298 951	43
- sans nom de commune	2 671	101 658	38
- avec nom de commune	5 219	197 293	38
Beaumes de Venise	558	20 308	36
Châteauneuf du Pape	3 153	102 782	33
Château Grillet	4	77	22
Condrieu	130	4 756	36
Cornas	111	3 961	36
Côte-Rôtie	234	9 769	42
Crozes-hermitage	1 411	61 773	44
Gigondas	1 233	40 345	33
Hermitage	135	4 836	36
Lirac	661	21 478	33
St-Joseph	1 095	41 094	38
St-Péray	71	2 299	33
Tavel	933	38 933	42
Vacqueyras	1 391	45 579	33
VDN Muscat de Beaumes de Venise	511	12 324	24
VDN Rasteau	47	1 344	29
Vinsobres	386	14 333	37
Total crus des CDR	12 063	425 991	-
Total Côtes du Rhône	61 172	2 514 612	-
Côtes du Lubéron	3 049	123 500	55
Costières de Nîmes	4 340	228 750	60
Coteaux du Tricastin	2 750	103 757	50
Côtes du Ventoux	6 650	294 080	50
Appellations du Diois	1 474	85 811	50
Côtes du Vivarais	435	17 966	-
Total jeunes AOC	18 698	853 864	-

Source : déclarations de récolte 2006/syndicats des producteurs - Inter-Rhône 2006.

88 % des AOC de la vallée du Rhône (94 % des Côtes du Rhône) sont des vins rouges, 8 % des rosés, 4 % des blancs.

Que ce soit pour les vins AOC de la vallée du Rhône ou pour les seuls vins AOC des Côtes du Rhône, les caves coopératives représentent plus de 60 % de la

production, les caves particulières de l'ordre d'un tiers, les négociants vinificateurs, environ 3 %.

Les AOC de la vallée du Rhône représentaient, en 2006, 15 % des exportations d'AOC françaises vins tranquilles. Les principaux clients étaient :

- Royaume-Uni : 70,177 M€(186 292 hl)
- Belgique/Luxembourg : 33,331 M€(114 025 hl)
- Pays-Bas : 15,973 M€(72 498 hl)
- Allemagne : 18,265 M€(52 450 hl)
- Danemark : 18,544 M€(49,685 hl)

Les Côtes du Rhône ont connu la crise en 2004-2005. Les rendements ont été abaissés pour essayer d'enrayer la chute des cours. De nombreuses exploitations sont encore déficitaires.

Depuis, les cours se sont redressés, sans retrouver le niveau de 110 à 120 €/hl, atteint quatre campagnes plus tôt.

9. La Corse

CARACTÉRISTIQUES DU VIGNOBLE

- 6 800 ha
- 205 exploitations professionnelles
- 9 AOC
- 337 000 hl : production 2007

La superficie du vignoble corse est de 6 800 ha, chiffre constant depuis plusieurs années (elle a atteint 30 000 ha dans les années 60, au moment de l'arrivée des rapatriés d'Algérie). Les AOC s'étendent sur un peu moins de 3 200 ha, le plus haut niveau depuis 1980.

La récolte 2007, 337 000 hl, est en baisse de 11 % par rapport à 2006, conséquence de la sécheresse qui a entraîné une baisse des rendements de 9 % par rapport à la moyenne 200-2006. Le tiers de la production est constituée d'AOC, au nombre de neuf, dont une générique, représentant 50 % du volume des vins AOC.

Sur la période 1996-2007, une progression de 25 à 30 % des volumes d'AOC est enregistrée, ces volumes sont relativement stables sur les huit dernières campagnes.

Compte tenu des restructurations réalisées, 82 % de la superficie du vignoble a moins de vingt-cinq ans.

Les principaux cépages utilisés sont, noirs : Nielluccio, Merlot, Sciaccarellon, Grenache, Syrah ; blancs : Vermentino, Chardonnay, Muscat à petits grains, Chenin, Muscat d'Alexandrie.

Un plan de relance de la viticulture corse a été élaboré par le Comité intersyndical des vins de Corse (CIV Corse) et validé par le conseil exécutif de la collectivité territoriale de Corse. Il s'inscrit dans le cadre du plan de relance de l'agriculture en Corse.

Le marché local est un débouché pour 70 % de la production d'AOC et pour 30 % de la production de vins de pays. Le coût du transport Corse-continent est un handicap.

10. Midi-Pyrénées

CARACTÉRISTIQUES DU VIGNOBLE

- 38 900 ha
- 1 544 exploitations
- 2,6 millions d'hl : production annuelle moyenne

Selon l'enquête Structure 2005, d'Agreste, le nombre d'exploitations spécialisées en viticulture a reculé de 22 % entre 2000 et 2005. Sur les 1 544 dénombrées, 63 % sont des exploitations professionnelles, elles exploitent 96 % du vignoble. La vigne occupe 38 900 ha.

Pour les VQPRD, les vins rouges prédominent. Les principales appellations sont :

- Cahors (cépage Cot ou Auxerrois) ;
- Gaillac ;
- Côtes du Frontonnais (cépage principal : la Négrette) ;
- Madiran (dans sa partie régionale), issu du Tannat ;
- Saint-Mont (cépage principal : Tannat).

Le vin de Cahors devint célèbre auprès des Anglais, après le mariage, en 1152, d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri Plantagenêt, futur roi d'Angleterre. Il est connu sous le nom de « Black wine ». Bien plus tard, Pierre le Grand de Russie en fera le vin de l'église orthodoxe.

Le Cahors est, aujourd'hui, en crise, avec toutefois un certain redémarrage. Il essaie de revaloriser son image de « vin noir » et l'image de son cépage, le Cot (Malbec).

Le Gaillac connaît, lui aussi, des difficultés avec une baisse des prix, mais de gros efforts en matière qualitative ont été accomplis qui devraient à terme trouver leur récompense.

Le Pachereng du Vic-Bilh est un vin blanc moelleux, pour 80 % de la production, dont le nom vient de la dénomination, en gascon, de vignes plantées sur échelas (Bi de bits Pacherats). La vendange se fait par triages successifs, seules les grappes parvenues à maturité souhaitée sont cueillies. Les cépages utilisés sont : le gros et le petit Manseng, l'Arrufiac, le petit courbu.

En 2006, la production de VQPRD s'est élevée, dans la région Midi-Pyrénées, à 620 000 hl. Elle a atteint 2 millions d'hl pour les vins de table (Côtes de Gascogne, Comté Tolosan, Côtes du Tarn).

11. Provence-Alpes-Côte d'Azur

CARACTÉRISTIQUES DU VIGNOBLE

- 90 972 ha
- 7 473 exploitations
- 2,8 millions d'hl : production 2006

Le nombre d'exploitations spécialisées « viticulture » était de 7 473 en 2005 (62 % d'exploitations professionnelles), en recul de 16 % par rapport à 2000, pour une surface viticole de 90 972 ha.

Les principaux cépages noirs utilisés sont le grenache (44 %), la Syrah (16 %), le Carignan (12 %) et le Cinsault (9 %).

Parmi les VQPRD, essentiellement des vins rouges et rosés, les principales appellations sont la part provençale des Côtes du Rhône, les Côtes de Provence ; viennent ensuite, avec une part plus réduite, les Côtes de Ventoux, les Coteaux d'Aix et les Côtes du Luberon.

La production de VQPRD de la région s'est élevée à 2,868 millions d'hl, dont une large proportion de vins de pays (vins de pays du Var, vins de pays des Portes de la Méditerranée, du Vaucluse, des Bouches du Rhône, des Maures, de la principauté d'Orange).

Selon Aurélia Autexia¹⁸, le millésime 2007 des rosés de Provence s'est vendu très vite entraînant une augmentation des revenus à la production de 15 %. L'exportation serait un point faible des vins de Provence ; elle exigerait plus d'organisation.

¹⁸ Régions - Les défis de 2008 - La vigne, mensuel n° 194, janvier 2008.

12. Les vignobles des autres régions

12.1. Vins de la région de Bergerac

Les Bordeaux ne sont pas les seuls vins de la région Aquitaine. Il en existe d'autres et, notamment, ceux de la région de Bergerac¹⁹, sur les deux rives de la Dordogne.

La superficie du vignoble est de 12 800 ha. La production est de l'ordre de 600 000 hl, dont 56 % de vin rouge. 15 % de la production sont exportés, le premier client est la Belgique.

Appellation du Bergeracois : Bergerac, Côtes de Bergerac, Montbazillac, Pécharmant, Montravel, Haut Montravel, Côtes de Montravel, Saussignac, Rosette.

Les vins de Bergerac sont généralement des vins d'assemblage. Les cépages utilisés pour les vins rouges sont le Cabernet Sauvignon, le Cabernet franc, le Merlot et le Malbec ; pour les vins blancs : le Sauvignon, le Sémillon, le Muscadelle et un peu de Chenin blanc.

12.2. Les vins de Savoie

Le vignoble de Savoie est très ancien. Pline le cite déjà au 1^{er} siècle. Il s'étend sur quatre départements (Ain, Savoie, Haute-Savoie, Isère), sur 2 000 ha.

Une vingtaine de cépages sont utilisés, certains sont cultivés uniquement dans cette région : la Jacquière - cépage le plus répandu - l'Altesse, le Gringet et la Mondeuse.

Les vins blancs représentent 70 % de la production qui est de l'ordre de 130 000 hl.

Quatre appellations d'origine se partagent le territoire : le vin de Savoie (15 crus), la Roussette de Savoie (4 crus), le Seyssel et le Crépy.

La moitié des vins de Savoie sont vendus par les caves coopératives et les producteurs, l'autre moitié par les entreprises de négoce. Les ventes sont régionales pour 70 %, le reste se répartit entre le marché national (25 %) et l'exportation (moins de 5 %). Une part importante de la production est consommée pendant l'hiver, au moment de la saison de ski.

Au cours des trois dernières campagnes, des stocks se sont accumulés et il a dû être procédé à des distillations pour réduire les excédents.

12.3. Jura

Le vignoble du Jura est implanté sur une grande diversité de terroirs ; il s'étend sur 1 850 ha.

Cinq cépages prédominent :

- le Poulsard, cépage rouge, typiquement jurassien ;
- le Trousseau, cépage rouge ;
- le Pinot noir est de plus en plus présent dans le Jura ; il donne de la couleur aux cépages locaux ;

¹⁹ Source : Conseil interprofessionnel des vins de la région de Bergerac.

- le Savagnin, cépage blanc utilisé pour faire le vin jaune ;
- le Chardonnay (Gamay blanc dans le Sud, Melon en Arbois).

On compte quatre appellations :

- Arbois (900 ha) ;
- Côtes du Jura (720 ha) ;
- l'Étoile (80 ha) ;
- Château-Châlon (50 ha)

et deux AOC produits : Mac vin du Jura et Crémant du Jura.

Certains vins du Jura, comme le vin jaune ou le vin de paille sont des vins de niche, très typés qui, parfois, déroutent le non connaisseur.

Le vin de paille est produit à partir de raisins de différents cépages ayant atteint une surmaturation sur claies ou sur lit de paille. Les raisins ne sont pressés que trois ou quatre mois après les vendanges.

Le vin jaune est issu du cépage Savagnin. Il résulte d'un vieillissement en oxydation contrôlée ; le vin s'évapore naturellement dans le fût, un voile de levure recouvre le vin, ce qui permet une oxydation lente.

Ils coexistent avec des vins moins typiques qui représentent la plus grande part de la production, de l'ordre de 80 000 hl.

12.4. Vin de la Réunion

Des vins sont également produits en Outre-Mer. C'est le cas de la Réunion.

En 1992, a été créée la coopérative de Cilaos, dans les Hauts de la Réunion. Un premier programme viticole a été réalisé de 1993 à 1997, permettant notamment la construction d'un chai de vinification. Un second programme (1999-2004) a permis l'amélioration des techniques culturales, le développement des plantations et la mise en place d'une gamme complète de vins. Un troisième programme vise à atteindre, d'ici à 2009, le contingent de 20 ha de vigne accordé par le ministère de l'agriculture en 1994.

En 2006, 148 hl de vin de pays de Cilaos ont été produits et 75 hl de vin de table. La commercialisation de ces vins est très dépendante de l'affluence touristique. Elle a été élargie au réseau GMS.

12.5. Vin de Polynésie

Un tout petit vignoble existe depuis 1992 sur l'atoll corallien de Rangiroa, situé à 350 km de Tahiti. Les cépages utilisés sont le Carignan, le Muscat de Hambourg et l'Italia. Dans cette zone tropicale, il y a deux récoltes par an.

D - ÉVOLUTION DU PRIX DU FONCIER VITICOLE²⁰

En 2006, le marché viticole national a porté sur 14 600 ha, pour une valeur cumulée de 556 millions d'euros. Le taux d'ouverture du marché²¹ était de 1,5 %.

²⁰ Source utilisée : « Le prix des terres en 2006 ». Espace rural - Analyse des marchés - Mai 2007, FNSAFER.

La transaction moyenne portait sur 1,5 ha, avec de grandes disparités régionales, entre 0,2 ha en Alsace et 3,7 ha dans le Sud-Ouest.

En 2006, le Languedoc représentait plus du tiers des surfaces échangées sur le marché foncier viticole et 11 % en valeur.

Les parcelles viticoles associées à du bâti représentaient 3 % des transactions, 19 % des surfaces vendues et 27 % des valeurs du marché. C'est dans le Bordelais, la Provence et le Sud-Ouest que le marché des propriétés viticoles bâties est le plus développé en nombre.

Le tableau ci-après montre les évolutions de prix moyen des vignes AOC par vignoble, depuis 1991.

Tableau 23 : Évolution du prix des vignes par vignoble
(valeur moyenne en euros courants par hectare)

Les évolutions régionales

LES ÉVOLUTIONS DE PRIX MOYEN DES VIGNES AOC PAR GRAND VIGNOBLE

» Évolution du prix des vignes par vignoble (valeur moyenne en euros courants par hectare)

Année	Alsace	Bordeaux	Bourgogne	Champagne	Jura - Savoie	Languedoc-Roussillon	Provence - Corse	Sud-Ouest	Val de Loire et Centre	Vallée du Rhône	France
1991	40 700	49 000	79 300	214 700	34 000	8 500	23 800	13 000	23 000	23 800	47 300
1992	43 600	51 800	69 000	249 900	36 500	8 500	22 600	13 000	24 800	24 300	49 800
1993	48 100	41 000	63 400	227 200	34 200	8 400	19 900	13 400	21 600	23 400	44 300
1994	58 900	37 400	65 500	254 600	34 200	8 900	18 600	13 000	20 600	23 900	45 800
1995	62 100	36 600	65 700	287 500	32 900	8 900	18 500	12 900	20 000	24 000	48 100
1996	64 200	39 000	66 300	309 500	30 300	9 300	19 500	12 500	19 000	24 500	50 500
1997	67 400	42 000	70 600	333 600	28 900	9 500	19 200	13 100	19 700	24 600	53 700
1998	78 500	52 100	76 700	376 200	28 300	10 800	19 700	13 300	20 800	27 300	61 100
1999	86 400	56 400	81 400	391 800	27 800	12 000	20 200	16 200	23 900	34 100	65 900
2000	92 000	65 300	84 600	458 800	28 600	13 500	22 100	17 400	25 500	38 000	74 800
2001	108 600	66 800	86 300	487 400	29 900	13 100	25 200	16 800	27 400	42 700	79 000
2002	125 000	69 200	86 600	516 000	30 100	13 700	26 700	17 800	27 000	48 400	83 400
2003	153 300	64 700	85 200	557 900	30 800	14 100	28 500	17 900	27 700	52 200	86 900
2004	145 900	61 600	84 400	567 000	30 800	12 500	28 900	16 500	27 400	49 000	85 600
2005	155 100	58 800	82 300	578 000	31 300	11 100	29 700	14 200	26 600	38 400	83 600
2006	133 700	56 500	85 300	626 600	31 400	10 500	30 200	13 300	26 000	36 700	85 600
2005/2006	- 13,8 %	- 3,9 %	3,6 %	8,4 %	0,3 %	- 5,4 %	1,7 %	- 6,3 %	- 2,3 %	- 4,4 %	2,4 %

Source : Terres d'Europe-Scarf d'après SAFER.

Source : Terres d'Europe - Scarf d'après SAFER.

Quatre vignobles voient leur prix à l'hectare progresser entre 2005 et 2006 : Champagne, Bourgogne, Provence-Corse et Jura-Savoie.

- **Champagne**

Le prix de l'hectare de Champagne, plus de 600 000 € l'hectare est à considérer de manière spécifique, comme d'ailleurs celui des appellations très réputées. C'est l'hectare de vigne dont le prix a le plus augmenté entre 2005 et 2006. Ce prix, en euros courants, a été multiplié par 2,9 entre 1991 et 2006. Il a été en augmentation d'année en année.

- **Bourgogne**

En Bourgogne, le prix maximum de l'hectare a été atteint en 2002. Entre 1991 et 2006, il a été multiplié seulement par 1,07. La FNSAFER note que la

²¹ Rapport entre la surface moyenne du marché foncier viticole 2004-2005-2006 et la surface totale de la vigne.

hausse enregistrée en 2006, par rapport à 2005, ne concerne pas toutes les appellations, le Beaujolais enregistrant depuis 2004 un net décrochage, soit une chute d'environ 50 % en deux ans et de 30 % par rapport à 2005, pour atteindre autour de 16 000 €/ha.

- **Provence-Corse**

Le prix de l'hectare a fluctué sur la période 1991-2006, pour atteindre un maximum en 2006. La FNSAFER souligne que la résistance du vignoble provençal tient à la bonne santé des vins rosés et à la valorisation du patrimoine local.

En Corse, le prix des vignes de vins de consommation courante connaît une baisse importante à la différence de celui des vignes AOC, dont le prix moyen reste globalement stable.

- **Jura - Savoie**

Dans le Jura, l'Arbois enregistre une hausse de plus de 27 % depuis 2000.

En Savoie, « le marché foncier viticole évolue dans un contexte morose », selon la FNSAFER.

- **Val-de-Loire et Centre**

Certaines appellations progressent, d'autres rencontrent des difficultés. En AOC Touraine, le prix des vignes continue sa chute. Dans la région de Saumur, le vignoble se concentre au profit de grosses structures, parfois à caractère commercial.

En Loire-Atlantique, les prix se sont établis par rapport au niveau des primes d'arrachage, soit environ 6 500 €/hectare.

- **L'Alsace**

Ce vignoble connaît certes, en 2006, une chute du prix à l'hectare de 13,8 % par rapport au prix 2005, qui était un prix maximum depuis 1991, mais sur la période 1991-2006, il convient de noter que le prix à l'hectare a été multiplié par près de 3,3.

- **Bordeaux**

Le prix de l'hectare de vigne, toutes appellations confondues, a atteint, en 2006, le niveau de prix atteint en 1999.

Les prix se situent autour de 18 000 €/ha pour les Bordeaux blancs et rouges et de 20 000 €/ha pour les premières Côtes de Bordeaux. Le prix minimum tend à s'établir au niveau du montant de la prime d'arrachage (12 000 €/ha).

Les grandes appellations atteignent des prix d'un tout autre niveau : 800 000 €/ha pour le Pomerol, 500 000 €/ha pour le Saint-Julien, Pauillac, Margaux, 233 000 €/ha pour le Saint-Estèphe ...

- **Languedoc-Roussillon**

La FNSAFER souligne qu'après les baisses importantes de 2004 et 2005, le prix moyen de la vigne perd encore 5,6 % en 2006. Il descend en dessous de 10 500 €/ha, 26 % de moins que le prix maximum enregistré en 2003.

Une grande hétérogénéité de prix est à relever. Les domaines disposant d'un bâti de qualité sont recherchés.

- **Sud-Ouest**

En 2006, les prix en euros courants sont les mêmes que ceux de 1991, après avoir atteint un maximum en 2003. En blanc comme en rouge, le prix moyen des vignes de Bergerac est descendu à 10 000 €/ha, le Cahors connaît des difficultés persistantes.

En revanche, les prix du marché pour le Jurançon, dont la demande locale est forte, s'établiraient autour de 45 700 €/ha.

- **Vallée du Rhône**

Le prix moyen de l'hectare de vigne était de 36 7000 € en 2006, le maximum atteint pour la période considérée, était de 52 000 € en 2003.

En 2006, l'appellation Côtes du Rhône restait l'appellation de la vallée du Rhône la plus touchée par la crise, le prix moyen à l'hectare s'établissant à 20 000 €, avec des différences importantes selon les parcelles.

Mais l'AOC Cornas atteignait 350 000 €/l'hectare (quatre fois le prix de 2001), le Châteauneuf-du-Pape : 300 000 €; le Gigondas : 106 000 €

*
* *

Deux types de prix sont à considérer : celui des vignes produisant des vins de réputation mondiale, produits en quantités limitées, celui de l'hectare de vigne standard, dont l'évolution est souvent révélatrice de l'état ou non de crise viticole. L'achat de vignobles avec un bâti agricole de qualité pouvant toutefois faire intervenir des motivations d'ordre patrimonial et intéresser une clientèle étrangère, ou locale, non agricole est également un élément déterminant du prix.

E - LA VITICULTURE : 1^{ER} EMPLOYEUR DE MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

1. L'emploi viticole

En 2005, les 46 000 exploitations viticoles professionnelles (soit 13 % des exploitations professionnelles agricoles) employaient 131 603 UTA (unités de travail annuel). La viticulture était le second secteur d'emploi après les grandes cultures, alors que le nombre d'exploitations spécialisées en grandes cultures est 1,7 fois plus important.

Tableau 24 : Nombre d'exploitations agricoles professionnelles et volume de travail par secteur d'activité

Production principale de l'exploitation	Nombre d'exploitations	UTA (1)
Grandes cultures	77 677	135 134
Bovins lait	58 348	108 554
Viticulture	46 100	131 603

Bovins viande	40 534	63 488
Autres herbivores	29 044	56 791
Porcins, volailles	14 881	34 556
Maraîchage, horticulture	11 118	49 331
Fruits	10 104	47 902
Autres orientations	58 723	123 797
Total production agricole	346 529	751 797

Source : Agreste -Enquête structure 2005 - France métropolitaine

(1) UTA (unité de travail annuel) : quantité de travail annuel d'une personne à temps plein.

Entre 2000 et 2005, pour l'ensemble des productions, la diminution d'UTA s'élève à 10 % ; elle n'est que de 2 % pour la viticulture.

2. L'emploi salarié en viticulture

La viticulture est le premier employeur de main-d'œuvre salariée avec 66 600 UTA salariées soit 31 % du travail salarié des exploitations agricoles.

En 2005, près de 86 % des exploitations viticoles d'appellation et 70 % des autres exploitations viticoles emploient de la main-d'œuvre salariée, qu'elle soit permanente ou saisonnière.

La part du travail salarié, en proportion de l'ensemble du travail réalisé sur les exploitations, atteint 60 % en viticulture d'appellation et 44 % sur les exploitations viticoles autres. Cette proportion continue à augmenter, suivant en cela la tendance générale en agriculture d'une substitution du travail familial par le recours au salariat.

Tableau 25 : Caractéristiques de l'emploi salarié par secteur d'activité

Production	Exploitations avec salariés (en %)	UTA salariées	% salariés permanents	% salariés saisonniers	% salariés d'ETA ou CUMA	Contrats saisonniers
Viticulture d'appellation	85,6	56 615	61	35	3,7	354 712
Viticulture autre	69,1	9 952	53	43	3,7	35 908
Arboriculture	85,1	32 905	36	64	0,7	127 310
Grandes cultures	43	31 516	51	43	5,9	132 002
Polyculture-élevage	45,7	25 321	55	40	5,6	111 534
Horticulture	72,2	16 168	79	20	0,1	19 257
Maraîchage	61,7	15 270	48	51	0,3	27 713
Bovins lait	31,4	7 131	47	38	14,5	25 820
Bovins viande et non spécialisés	27,6	5 988	60	32	8	17 616
Ovins, caprins et autres herbivores	32,3	5 811	74	23	3,2	9 718
Volailles	61,4	5 282	84	11	4,7	19 978
Élevage porcin	60,3	3 227	92	5	2,8	1 602
TOTAL	46,2	215 186	56	40	3,4	883 170

Source : Agreste -Enquête structure 2005 - France métropolitaine

Le travail salarié en viticulture est principalement réalisé par des actifs permanents, contrairement aux productions arboricoles et maraîchères où le travail saisonnier est plus important en volume d'heures que le travail permanent.

Le nombre de contrats saisonniers est très élevé (près de 400 000 contrats sur l'année) mais d'une durée assez courte (120 heures par contrat CDD en moyenne). Ils sont principalement concentrés sur la période des vendanges (72 % des CDD sont conclus aux mois de septembre et octobre).

2.1. Les modalités d'emploi

Tableau 26 : Durée des CDD par secteur d'activité

Activités	Durée moyenne des contrats à durée déterminée (heure)
Champignonnières	475
Élevage spécialisé de gros animaux	473
Cultures et élevage non spécialisés	268
Cultures spécialisées	286
Élevage spécialisé de petites animaux	155
Viticulture	121
TOTAL	205

Source : CCMSA - Tableau de bord de l'emploi 2006

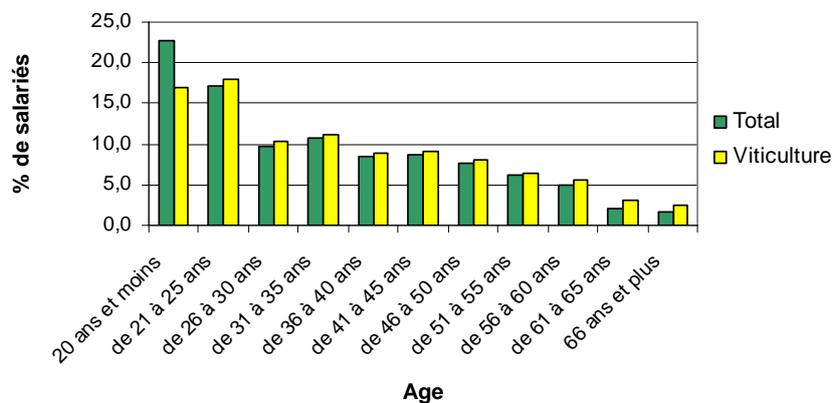
En moyenne, une exploitation de viticulture d'appellation signe 12 CDD par an et une exploitation de viticulture « autre », 4 CDD par an. Cette différence s'explique par les modèles opposés des deux types de viticulture. Les exploitations en viticulture d'appellation sont plus petites en surfaces que les autres. Elles emploient plus souvent de la main-d'œuvre salariée, notamment pour les vendanges faites à la main.

2.2. Profil des actifs viticoles

Comme l'ensemble de la population des exploitants, les viticulteurs rajeunissent mais demeurent plus âgés que la moyenne. Plus de 40 % avaient plus de 50 ans en 2000 contre 36 % toutes orientations confondues.

Les salariés viticoles sont également plus âgés que la moyenne. 17,5 % d'entre ont plus de 50 ans contre 15 % pour l'ensemble de la population des salariés agricoles.

Graphique 10 : Pyramide des âges des salariés viticoles



Source : CCMSA - Tableau de bord de l'emploi 2006

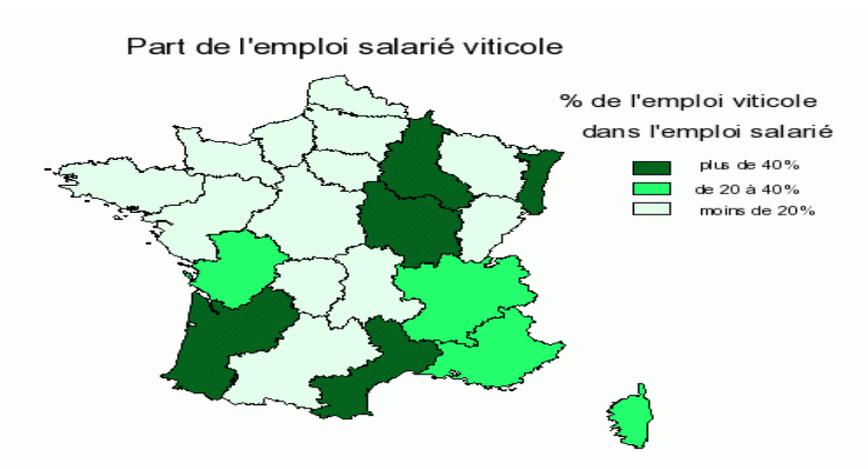
Les actifs viticoles sont un peu plus féminins que la moyenne des exploitations avec environ 25 % d'exploitantes et co-exploitantes et 40 % des salariées, contre respectivement 22 % et 40 % pour l'ensemble des productions.

3. L'emploi viticole dans les régions

La viticulture est un employeur important de main-d'œuvre au niveau local. Les régions les plus concernées sont bien sûr les régions de vignobles : la Champagne-Ardenne, la Bourgogne, l'Aquitaine et le Languedoc-Roussillon.

En régions Aquitaine, Bourgogne et Champagne-Ardenne, l'emploi salarié viticole représente plus de la moitié de l'emploi agricole régional.

Carte 1 : Part de l'emploi viticole dans l'emploi salarié agricole régional



Source : CCMSA - Tableau de bord de l'emploi 2006

La filière viti-vinicole comprend trois pôles : production, vinification et commercialisation.

- **Vinification**

La transformation du raisin en vin s'effectue principalement à travers deux types de structures : le chai de vinification attaché à l'exploitation (le recensement des actifs est compris dans l'activité de l'exploitation) et la cave coopérative vinicole²².

Les caves particulières connaissent une importance croissante. La part du vin produit à la propriété a augmenté entre 1995 et 2000 pour atteindre 58 % des volumes produits. La production des caves particulières, qui s'appuie sur les plus grosses exploitations, est plus volumineuse que celle des coopératives.

Le mouvement coopératif occupe toutefois une place privilégiée : en 2000, six viticulteurs sur dix livrent du raisin à une coopérative.

En termes d'emploi, la Mutualité sociale agricole (MSA) dénombre, en 2006, 10 020 ETP travaillant dans le secteur de la vinification, principalement en coopérative vinicole, pour 20 984 salariés (CDI et CDD).

Les coopératives de moins de 10 salariés représentaient un effectif salarié total de 2513, dont 1668 permanents au 31 décembre 2000²³.

- **Commercialisation**

La récolte vinifiée dans les caves particulières est majoritairement vendue en vrac. Un tiers seulement de la production est mise en bouteilles à la propriété.

²² Source : Anefa - Observatoire de l'emploi salarié en agriculture - Février 2005.

²³ Source : Agreste - Enquête sur les petites coopératives agricoles 2000.

La vente du vin au négoce, même si elle a tendance à diminuer, représente près des deux tiers des volumes de vin commercialisés par les exploitants viticoles.

Les 1500 entreprises du négoce revendent 24 500 salariés.

F - LA VITICULTURE DANS LES TERRITOIRES

1. Une implantation viticole millénaire

Dans son histoire de la vigne et du vin en France,²⁴ Roger Dion souligne « les origines helléniques, non de la vigne elle-même, mais de l'art d'en diriger la végétation d'une manière qui assure la qualité du vin », dès l'Antiquité classique, vers le début du VI^e siècle avant Jésus-Christ, dans l'actuelle Provence.

Par la suite, la vigne fut cultivée dans la Narbonnaise. Jusqu'au début de l'ère chrétienne, cette viticulture qui, pour des raisons d'inadaptation des cépages utilisés à des conditions climatiques moins clémentes, s'arrêtait au contrefort des Cévennes, était incapable, à elle seule, d'approvisionner le marché gaulois.

Jusqu'à la fin du règne d'Auguste, au moins, c'est un commerce d'importation qui alimente en vin la Gaule extérieure à la Narbonnaise, le transport du vin se faisant par chalands fluviaux et, pour les trajets plus courts, par chariots.

Les viticulteurs de Narbonnaise poussèrent aussi loin qu'ils le purent la culture de la vigne, compte tenu des cépages dont ils disposaient. Le vignoble de Gaillac serait antérieur à l'ère chrétienne. Roger Dion note que Gaillac « *marque, sur le cours du Tarn, le point à partir duquel la navigation fluviale peut descendre sans encombre jusqu'à la Garonne, c'est-à-dire jusqu'à l'océan* ».

Côte Rôtie et Hermitage sont cités comme autres vignobles en avant-poste.

Le nom de très vieux cépages, dont plusieurs étaient connus des agronomes grecs, se retrouvent encore aujourd'hui : Duras à Gaillac, Duret à Annonay.

Les recherches entreprises permirent d'enrichir la vigne de nouvelles variétés. Pline l'Ancien signale, en 71, qu'une nouvelle espèce de vigne a rendu célèbre Vienne, sur le Rhône, capitale des Allobroges. Cette vigne, dénommée *allobrogica*, pouvait fructifier dans des climats plus froids que ceux où elle était primitivement implantée. Le *biturica*, la vigne de Bordeaux (ville des Bituriges Vibisci, distincts des Bituriges de Bourges) est tout aussi célèbre que l'*Allobrogica*. Dion note que la création d'un vignoble sous le climat bordelais n'aurait pu durer si elle n'avait été soutenue dès ces débuts par les profits d'un grand commerce d'exportation.

²⁴ « *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle* » - Roger Dion, 1959.

Ces nouveaux vignobles concurrencèrent les vins italiens, notamment ceux de Campanie, qui étaient vendus en Gaule et dans les pays de l'Europe du Nord. Ils avaient même « atteint le prestige des plus hautes renommées viticoles de Grèce et d'Italie ».

En 92, l'édit de Domitien prescrivit d'arracher au moins la moitié des vignes des provinces romaines, ce qui eut sans doute pour effet de priver une partie de la population gauloise de l'espoir de planter des vignes et contribua également à ne garder que les meilleures vignes.

Devenu empereur en 276, Probus prit un édit instituant la liberté de planter de la vigne, mettant ainsi fin aux restrictions précédentes.

Ces exemples montrent que déjà dans la Gaule romaine, la puissance publique s'intéressait à la vigne et au commerce du vin.

La création du vignoble de la Côte d'Or ne serait pas antérieure au III^e siècle. La vigne sera cultivée à Paris dans le dernier tiers du IV^e siècle. Au IV^e siècle également, Ausone décrit l'existence d'un grand vignoble, dans la vallée de la Moselle. La difficulté de navigation sur le Rhin expliquerait que la viticulture se soit développée plus tardivement sur le versant alsacien des Vosges, ou tout au moins n'ait pas donné lieu à une exploitation commerciale.

Roger Dion considérait, en 1959, que « *le vignoble français, abstraction faite de ses récents développements, était un monument romain et des mieux conservés qui soient sur notre sol* ».

Après l'époque gallo-romaine, ce seront les évêques, les moines puis les princes qui s'intéresseront à la vigne et au vin.

2. L'oenotourisme

Le vignoble français est implanté depuis des siècles, parfois depuis plusieurs millénaires pour certaines régions. La notoriété de ses vins a été construite sur la diversité des terroirs et des cépages, ce qui a donné naissance aux nombreux vins d'appellations d'origine dont certains sont devenus mythiques. Ces vins, et tous les autres moins célèbres mais tout aussi typiques, porteurs des caractères de leur région, tant géologiques, climatiques, qu'humains, ainsi que les paysages viticoles qui ont été façonnés au cours du temps font partie du patrimoine touristique et culturel de la France.

Le rapport de M. Paul Dubrule sur « *L'oenotourisme : une valorisation des produits et du patrimoine vitivinicole* », de mars 2007, réalisé à la demande du ministre de l'agriculture et de la pêche, M. Dominique Bussereau, définit ainsi l'oenotourisme :

« *Le tourisme vitivinicole, ou oenotourisme, peut être défini par l'ensemble des prestations relatives aux séjours des touristes dans les régions viticoles : visites de caves, dégustations, hébergement, restauration et activités annexes liées au vin, aux produits du terroir et aux traditions régionales* ».

Cela peut être un complément de revenus pour les viticulteurs, un débouché pour la vente de leurs produits et un moyen de mieux les faire connaître. L'oenotourisme apporte une diversification et un enrichissement au tourisme local et régional.

De nombreuses initiatives ont été prises, certaines depuis déjà de nombreuses années. Une meilleure coordination et plus de communication seraient un moyen de mieux les faire connaître.

2.1. L'offre de tourisme vitivinicole

Elle est diverse. Neuf types de prestation ont été relevées par l'Agence française de l'ingénierie touristique (devenu ODIT - Observation, développement et ingénierie touristiques) dans son rapport de 2001.

- route de vins ;
- sentiers et chemins de randonnées viticoles ;
- circuits et séjours organisés dans le vignoble ;
- stages d'œnologie ;
- visites et autres prestations des exploitations viticoles ;
- musées, écomusées de vin ;
- fêtes et festivals ;
- salons professionnels, foires aux vins locales, ventes aux enchères.

Ont été répertoriés environ 5 000 caves, exploitations, domaines ou châteaux ouverts au public.

2.2. Vin et gastronomie

Dans son document « *Stratégie marketing 2005-2010* », Maison de la France souligne que « *la gastronomie et le vin constituent les composantes essentielles de l'attractivité de la destination France* ».

Les restaurants sont des lieux privilégiés pour découvrir et faire découvrir les vins de la région. Restaurateurs et sommeliers ont un rôle essentiel à jouer.

Selon les enquêtes de l'AFIT (Agence française de l'ingénierie touristique) auprès des clients individuels, ceux-ci apprécient également :

- le repas typique chez un viticulteur ;
- l'initiation à la dégustation ;
- les week-ends œnologie-gastronomie ;
- la dégustation de vins, accompagnée d'une collation.

Le rapport sur l'oenotourisme donne des exemples de démarches associant vin, autres produits du terroir et territoire. En 1995, le Beaujolais a lancé une démarche labellisée de valorisation des meilleurs produits locaux. Les prestataires sont des viticulteurs, des charcutiers, des hébergeurs... Le

« tourisme de terroir en Corbières Méditerranée » associe au vin les savoir-faire locaux, outils et techniques, le patrimoine historique et vernaculaire.

La Fédération nationale des pays d'accueil a déposé deux marques : « Assiette de pays » et « Café de pays », afin de faire découvrir vins et produits locaux.

La marque « Sites remarquables des goûts » a été déposée en 2001 avec le soutien des ministères de l'agriculture, de la culture, de l'environnement et du tourisme sur 118 sites reconnus, 25 concernent les vins ou les alcools : la route des vins d'Alsace, St-Émilion, Banyuls ...

2.3. La vigne et les paysages

Les régions viticoles offrent des paysages différents de ceux offerts par les plaines céréalières, le bocage normand ou les zones d'élevage de montagne. Ces paysages sont spécifiques à chaque région viticole : le paysage champenois diffère de celui du vignoble de Bourgogne, de celui du Languedoc ou du Roussillon.

Dans une étude de 2006 « *AOC et paysages* », l'INRA donne plusieurs exemples de l'importance de la vigne pour le paysage. Le vignoble de Banyuls, par exemple, est constitué de petites parcelles organisées en banquettes plus ou moins larges, selon la pente. 1 400 exploitants, généralement pluriactifs, déclarent 1 400 ha de vignes. Le système à complant permet au planteur d'être propriétaire des pieds de vigne, mais non de la terre.

Dans la région de Collioure, la vigne est apparue comme un pare-feu efficace. Les parcelles contemporaines disposent de pistes de desserte qui ont remplacé certains murets.

Une interaction se fait entre le vin, son image et le paysage. L'INRA cite l'AOC St Joseph. La viticulture traditionnelle des coteaux avait disparu au profit de celle installée au pied des coteaux, dans les parties planes. Il en était résulté une perte du paysage associé à la vigne (murets, escaliers, systèmes hydrauliques, loges de vigne) et une perte de la typicité du produit. A partir de 1986, l'AOC a été relocalisée sur les terroirs ancestraux avec des aides financières (ADASEA, Onivins).

La loi du 2 mai 1930 sur la protection des monuments et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, a permis de classer, en 1992, 900 ha de la côte méridionale de Beaune, dans 12 communes du département de la Côte d'Or, afin de mettre en valeur les paysages et le patrimoine viticole.

Le classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO, des paysages de St-Émilion aurait généré une croissance d'environ 20 % des retombées touristiques (rapport Dubrule).

La protection des terroirs, si importants en matière viticole, fait partie des missions de l'Institut national des appellations d'origine (INAO).

2.4. *La découverte des vignobles et du vin*

Il existe des sentiers balisés dans les vignobles que l'on peut découvrir en randonnée ou à vélo (bastides et vignobles en Albigeois ou le Luberon à vélo). « Marathon du Médoc » créé en 1984, qui attire de nombreux participants et spectateurs.

Les confréries bachiques qui existent dans toutes les régions viticoles permettent d'honorer les personnalités intronisées et d'en faire des ambassadeurs.

La vente aux enchères des vins des Hospices de Beaune est également l'illustration de ce qu'un tel événement annuel peut apporter à la notoriété de la région et de ses vins.

2.5. *Des initiatives multiples*

L'enquête de l'ODIT montre que les trois régions les plus prisées en matière d'oenotourisme sont le Bordelais (21 %); l'Alsace (17 %), la Champagne (12 %). Viennent ensuite le Languedoc-Roussillon, la vallée du Rhône, le Sud-Ouest autre que le Bordelais, le Val de Loire, Provence-Corse.

Parmi le public accueilli dans les caves, la proportion de Français est de 67 %. Les principales clientèles étrangères accueillies sont belges (27 %), britanniques (21 %), allemandes (15 %). Le tourisme vitivinicole, qui allie découverte de la région, du patrimoine naturel, des monuments et du patrimoine vernaculaire (pouvant être lié à la vigne et au vin : maisons de vignes, chais, écomusées ...), augmente avec le revenu, l'âge et l'absence d'enfants à charge. Les achats de vin, lors des visites de cave, tournent autour de 120 €par ménage.

Les initiatives sont nombreuses dans toutes les régions viticoles dans lesquelles se sont investis les responsables politiques et les responsables de la filière viticole. En Aquitaine, à l'initiative du Conseil régional, avec les autres structures touristiques et professionnelles a été mis en place le programme « Destinations vignobles », afin de développer une dynamique de réseau et de garantie de qualité.

En Corbières, est né le concept « Tourisme de Terroir », en 1996, dans un souci de changer l'image et d'augmenter la vente directe de ses vins, en mettant en valeur sa culture, son patrimoine, ses paysages.

Camplong d'Aude a été labellisé, à l'initiative de son maire et de la municipalité, village-vigneron d'Europe. Des gîtes ont été créés. Des circuits de visite visent à associer la mer et l'arrière-pays viticole. L'idée d'une route européenne des vins reliant des vignobles historiques a été lancée.

Un certain nombre de pôles d'excellence rurale, ayant trait à la vigne et au vin, ont été labellisés, à titre d'exemple, dans la région de Bergerac « vignoble et bastides, une interaction pour l'emploi », le « Pôle oenotouristique en pays de Lunel : tourisme d'excellence au travers du vin et de l'histoire »,

« Tourisme-terroir-vin-gastronomie : excellence de l'offre et innovations communes » ou encore, en Corse, « Alliance du vin et de la musique ».

La synergie entre la vigne, le vin et le tourisme se fait par la voie de nombreuses initiatives et de nombreux outils. La charte paysagère et environnementale des Costières du Gard en est un exemple.

Au niveau européen, une charte européenne de l'oenotourisme a été élaborée à l'initiative du réseau des villes européennes du vin (RECEVIN). Elle propose des engagements et des critères de qualité pour un développement durable de l'oenotourisme.

- La nécessité d'une démarche touristique d'ensemble

Le rapport de M. Paul Dubrule souligne l'enchevêtrement des structures et organismes divers qui interviennent en matière d'oenotourisme (services déconcentrés de l'État, collectivités locales, instances professionnelles, associations, entreprises, agences ...).

Cette multiplicité des intervenants, qui démontre l'intérêt porté à l'oenotourisme, rend difficile la mise en œuvre d'une démarche touristique au bénéfice de l'ensemble du secteur.

G - LES RECHERCHES SUR LA VIGNE ET SUR LE VIN

L'INRA et l'Institut français de la vigne et du vin en sont les principaux acteurs.

1. L'INRA

Le champ d'intervention de l'INRA s'étend de la biologie de la vigne, à la perception du vin par le consommateur, à l'organisation de la filière.

- **Comprendre la biologie de la vigne**

Chaque variété possède ses propres caractéristiques qui vont influencer sur la typicité du vin. Il existe plusieurs milliers de cépage dans le monde. L'INRA gère une collection de 7 000 espèces et variétés.

Au cours des dernières années, l'INRA a développé de nouvelles variétés comme le Marselan pour les vignobles du Sud de la France, le Danuta, un raisin de table sans pépin, ou le Muscat cendré, variété de raisins de cuve, non sensibles à la coulure.

Le génome de la vigne a été entièrement décrypté grâce à une collaboration de l'INRA, du Géoscope, de plusieurs universités françaises et de l'Institut di Genomica Applicata (IGA) d'Udine, en Italie. Cela devrait permettre, par exemple, la sélection ou la création de variétés de vigne résistantes aux maladies ou bien encore une meilleure connaissance des caractéristiques aromatiques du vin.

- **Concevoir des systèmes de culture durables**

Les chercheurs de l'INRA de Bordeaux étudient comment développer les méthodes de « protection intégrée » (appliquées par 5 % des viticulteurs actuellement) susceptibles de permettre une réduction sensible des traitements phytosanitaires.

L'INRA et l'Agro de Montpellier ont étudié les impacts de la canicule de 2003 et ses effets indirects liés à la sécheresse sur la vigne. Des études ont été conduites afin de définir l'évolution des réserves hydriques du sol à partir des données météorologiques et ce, à l'échelle de la parcelle viticole.

L'unité expérimentale de Pech Rouge (centre INRA de Montpellier) a étudié les impacts de la viticulture et des industries vinicoles sur leur environnement.

- **Maîtriser la qualité du vin**

Des études ont été faites sur les composés et les mécanismes responsables de la qualité et de la stabilité des vins, sur la maîtrise des différents types de fermentation en œnologie.

Un procédé a été mis au point pour éliminer les dépôts dans le vin.

Des techniques de désalcoolisation ont été mises au point dans le cadre d'un partenariat entre les chercheurs de l'INRA de l'unité expérimentale de Gruissan, la distillerie d'Arzens, près de Carcassonne, et l'unité des caves coopératives de l'Ouest audois, un des premiers groupements de producteurs de vins en France. Un produit dénommé « Bonne nouvelle » existe déjà ; il contient 0,2 % en volume d'alcool et quatre à huit fois moins de calories que le vin traditionnel. Un programme de recherche de vin de qualité, à teneur réduite en alcool (6 à 12 %), associe douze partenaires publics et privés.

*
* *

Les études portent également sur les stratégies de la filière viticole, la diffusion des innovations, les comportements des consommateurs, les stratégies marketing des entreprises ou encore l'argument santé et la consommation de vin en France.

Une centaine de chercheurs, 180 techniciens et une trentaine de socio-économistes de l'INRA, effectuent des recherches sur la vigne et le vin, dans trois sites principaux :

- Bordeaux, en association avec les universités Bordeaux 1 et 2 et l'ENITAB (École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux) ;

- Colmar, en association avec l'université Louis Pasteur de Strasbourg ;
- Montpellier, en association avec Montpellier Sup Agro et l'université Montpellier 1.

Un réseau de dispositifs expérimentaux pérennes est utilisé :

- l'unité expérimentale de Pech Rouge à Gruissan, près de Narbonne (domaine viticole et halles de technologie) ;
- des collections remarquables de vignes et de porte-greffes, dont le Conservatoire de ressources génétiques du domaine expérimental de Vassal (Hérault) ;
- les unités expérimentales d'Angers, de Bordeaux, de Colmar et de Montpellier pour les essais au champ de variétés résistantes aux maladies et pour tester des itinéraires techniques ;
- le bassin versant de Roujan (Hérault) de l'Observatoire méditerranéen de l'environnement rural et de l'eau constitué en observatoire de recherches en environnement.

2. L'Institut français de la vigne et du vin

C'est un centre technique industriel, qui est issu de la fusion de l'Institut technique de la vigne et du vin et de l'Établissement national technique pour l'amélioration de la viticulture (ENTAV). Il a pour mission de conduire des études de portée générale pour l'ensemble de la filière vitivinicole (sélection végétale, viticulture, vinification et mise en marché des produits ...).

Son siège est dans le Gard, au domaine de l'Espiguette, qui dispose de 36 ha de vigne, avec un conservatoire national et des parcelles de pré-multiplication.

Il dispose également de sites expérimentaux dans l'ensemble des bassins viticoles.

3. Les autres structures de recherche et développement

En 2005, l'Office national interprofessionnel des vins (ONIVINS) a réalisé un recensement de l'activité de recherche et développement pour faire un état des lieux des moyens dont dispose la filière et des principaux thèmes étudiés.

Seules les structures recevant des financements collectifs de la part des vigneronniers et/ou des pouvoirs publics ont été interrogées. 75 organismes ont répondu : 40 chambres d'agriculture, 14 interprofessions, 21 groupements de producteurs ou associations diverses.

En 2004, la filière vitivinicole disposait, au niveau national, de 37 millions d'euros : deux-tiers en recherche expérimentation, un tiers en développement. Les chambres d'agriculture y contribuaient pour 15 millions d'euros (dont

deux-tiers pour le développement) et les interprofessions pour 12 millions d'euros (dont deux tiers pour la recherche).

Les 24 millions d'euros dédiés à la recherche expérimentation se répartissaient ainsi : 53 % pour la viticulture, 34 % pour l'œnologie, 8 % pour la protection des opérateurs et des consommateurs, 5 % pour les thèmes socio-économiques.

Les 13,4 millions d'euros consacrés au développement se répartissaient ainsi :

- 65 % pour la viticulture ;
- 22 % pour l'œnologie ;
- 5 % pour la protection des opérateurs et des consommateurs ;
- 5 % pour des thèmes socio-économiques.

• **Répartition par région (en millions d'euros)**

- Champagne :	6,4
- Languedoc-Roussillon :	4,3
- Bourgogne-Beaujolais :	3,3
- Vallée du Rhône :	3,1
- Bordeaux-Bergerac :	2,5
- Cognac-Armagnac :	2,8
- Val de Loire :	1,4
- Sud-Ouest :	1,0
- Alsace :	0,5
- Savoie-Jura :	0,3

L'Institut français de la vigne et du vin disposait, de 10,2 millions d'euros.

Les thèmes d'étude le plus souvent retenus par ces différentes structures concernaient : la conduite et la protection phytosanitaire raisonnées, venaient ensuite la sélection et/ou le maintien de la diversité génétique, certains thèmes œnologiques.

Parmi les priorités pour l'avenir, l'étude des maladies du bois venait en tête, juste avant la protection raisonnée.

*
* *

L'enquête de l'Onivins indiquait que 0,43 % du chiffre d'affaires des exploitations viticoles était dédié à la recherche, ce qui était jugé insuffisant. En intégrant les budgets INRA dédiés à la filière, ce taux ne dépassait pas 1 %.

4. Comité scientifique et technique de la filière vitivinicole

Il est chargé d'orienter et d'évaluer les travaux de recherche-développement et expérimentation de l'Institut français de la vigne et du vin (IFV), de faciliter la concertation entre les organismes de recherche, l'IFV et les autres acteurs de recherche et développement, d'informer la filière sur les avancées scientifiques et techniques.

Il est composé de chercheurs, de représentants de Viniflor, de l'INAO, de l'Institut français de la vigne et du vin, des chambres d'agriculture, des interprofessions, de professionnels des trois secteurs (matériel végétal, production et transformation).

III - L'ORGANISATION DE LA FILIÈRE VITIVINICOLE

A - 45 ANS D'ORGANISATION COMMUNE DU MARCHE VITIVINICOLE

1. Une OCM de plus en plus complexe

L'organisation du marché viticole s'est mise en place progressivement depuis 1962, dans le cadre de la politique agricole commune.

On trouve à l'origine de la première OCM vin en 1970, la tentative de concilier trois approches²⁵ : « la doctrine française concernant les vins de table et les vins de qualité produits dans des régions délimitées (VQPRD), la philosophie dite qualitative allemande ne souhaitant pas de mesures de régulation de marché car quasiment tout le vignoble était orienté vers une production de vin de qualité et l'approche libérale de l'Italie préconisant la liberté de plantation pour sauvegarder sa capacité concurrentielle ».

La réglementation du marché viti-vinicole est devenue l'une des plus complexe du droit communautaire et au fur et à mesure les autorités communautaires marquent un interventionnisme croissant.

Un bref historique, que rappelle le professeur Denis, montre cette évolution²⁶ :

Dès 1962, les autorités communautaires instituent, sans succès, le cadastre viticole, la déclaration de récolte et de stocks, le bilan communautaire viti-vinicole. En 1970, la CEE classe les cépages, définit les produits uvaux et les règles de production du vin. Elle introduit les prix d'orientation et de déclenchement pour le contrôle des marchés. Elle institue des aides au stockage et au relogement, une distillation des excédents en cas de crise de surproduction. Elle institue également un contrôle de la circulation du vin à l'intérieur de la CEE.

²⁵ « *L'organisation commune du marché viti-vinicole : genèse, évolution et défis actuels* », Rudy Van Der Stappen - Revue de droit rural, Août-Sept. 2005, p. 17-18.

²⁶ « *La vigne et le vin - Régime juridique* », Dominique Denis, p. 184, Sirey, 1989.

En 1976, pour tenter de résoudre les conflits entre l'Italie et la France, les autorités communautaires prennent des mesures structurelles : blocage des plantations de vignobles, programme de restructuration de la viticulture. En outre, les mesures de distillation (transformation du vin en alcool de bouche ou en alcool industriel) sont développées et nuancées (distillation préventive, distillation de soutien, distillation obligatoire). En 1978, cherchant de nouveaux débouchés, la CEE va instituer des aides en faveur des moûts concentrés puis aux moûts concentrés rectifiés.

À partir de 1980, le contrôle du potentiel viticole va s'intensifier avec un régime des plantations fondé sur la classification des vignobles en trois catégories, et en fonction de leur vocation viticole. La CEE prévoit en outre l'interdiction des plantations nouvelles, sauf pour les VQPRD. Elle accorde des primes de renonciation à la replantation et des primes d'abandon des vignobles, ainsi que des primes de cessation anticipée des exploitations viticoles en France et en Italie. Parallèlement, on élabore un programme destiné à l'amélioration des structures viticoles.

En 1984, on va renforcer les mécanismes de distillation obligatoire. Puis les autorités communautaires vont s'orienter de plus en plus vers des mesures d'ordre structurel. Il ne s'agit plus seulement d'intervenir sur les prix du marché du vin. Il s'agit d'empêcher la production d'augmenter. Des mesures autoritaires vont être prises pour réduire le vignoble.

En 1987, l'OCM est réformée en profondeur. Pour faire face aux excédents on renforce les mécanismes de distillation et on met en place des arrachages définitifs primés. De plus, une politique de réencépagement a été généralisée par la Communauté européenne afin d'adapter la production à l'évolution quantitative de la consommation. Parallèlement, cette politique d'ajustement conjoncturel et structurel a été complétée par un ensemble de mesures de maîtrise du potentiel viticole grâce à la mise en place d'un système de droits de plantation²⁷.

Mais après cette réforme, les marchés vont évoluer, la production va se modifier et le contexte politique, notamment avec l'élargissement, va beaucoup changer. Une nouvelle réforme est rendue d'autant plus nécessaire qu'il faut apporter de la simplification dans le dispositif.

Cette révision de l'OCM, entrée en vigueur en 2000, avait pour but de favoriser les restructurations et de réduire les soutiens au marché. Deux voies ont été privilégiées :

- la simplification des mécanismes de marché par la rationalisation des différents types de distillation, l'accroissement de leur transparence et l'introduction de plus de subsidiarité ;

²⁷ Gérard César, Rapport d'information du Sénat n° 206 du 9 février 1999.

- l'intégration d'un nouvel instrument visant à financer la restructuration et la reconversion des vignobles, afin d'orienter la production vers des débouchés plus rémunérateurs²⁸.

2. Le bilan mitigé de l'OCM

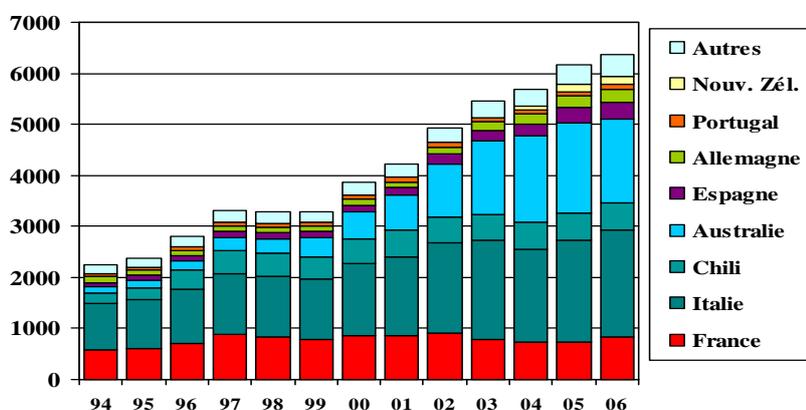
2.1. Des parts de marché en baisse

Les exportations françaises ont augmenté ces dernières années et les vins français sont encore choisis par 25 % des consommateurs dans le monde. Pourtant, la France est globalement moins présente sur les marchés.

En effet, la consommation a beaucoup augmenté dans le monde mais les vins français n'ont pas su prendre ces nouvelles parts de marché. D'une manière générale, les vins français perdent du terrain un peu partout.

L'exemple du marché américain est à ce titre particulièrement parlant.

Importations américaines de vins tranquilles en bouteille, part des pays fournisseurs (en vol.)

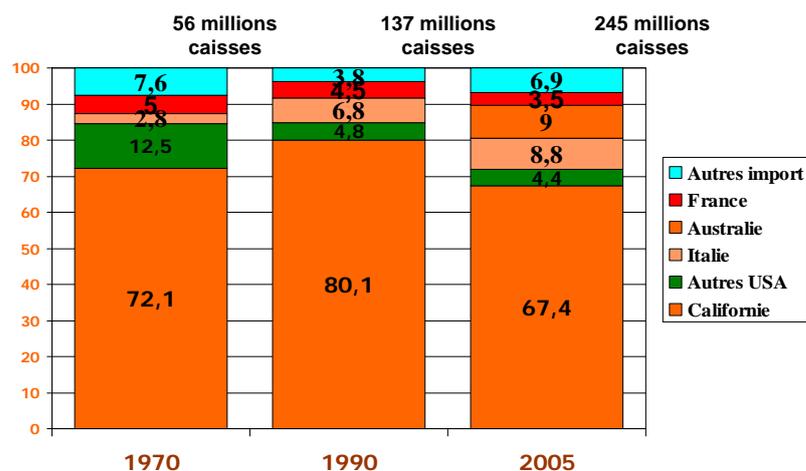


Source : Douanes américaines - Ubifrance

On constate qu'aux États-Unis, les vins italiens et australiens se trouvent en meilleure place que les vins français qui ne représentent plus aujourd'hui que 15 % des importations aux États-Unis. Il faut de plus souligner qu'avec la production américaine, les vins français ne représentent plus que 3,5 % de la consommation aux États-Unis.

²⁸ Gérard César, Rapport d'information du Sénat n° 348 du 22 juin 2007.

Evolution du marché du vin aux Etats-Unis par origine (en % volume)



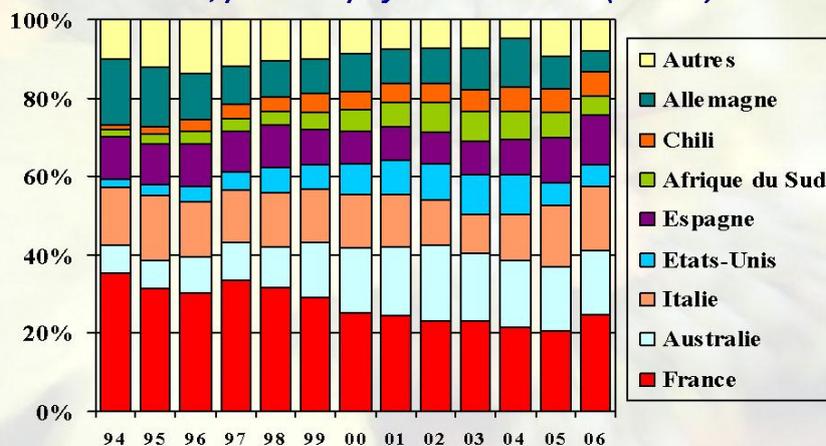
Source : Ubifrance, janvier 2008

Il en est de même du marché britannique, notre principal marché.

Les importations britanniques de vins français, qui représentaient environ 35 % des importations de vin, en volume, du Royaume-Uni en 1994, n'en représentaient plus que 25 % en 2006, en progression par rapport aux années précédentes. Toutefois, pendant cette période, la consommation britannique de vin a augmenté ; nous n'en avons pas profité, à la différence des Australiens et des Californiens, mais également de l'Espagne.



Importations britanniques de vins tranquilles en bouteille, part des pays fournisseurs (en vol.)



Sources : Douanes britanniques, UBIFRANCE

UBIFRANCE #1 janvier 2008

Source : Douanes britanniques, Ubifrance.

2.2. Un marché en déséquilibre

Ainsi que le souligne le sénateur Simon Sutour²⁹, le marché européen a été caractérisé au cours des dernières années par une évolution négative de la consommation intérieure, une augmentation rapide des importations et un faible dynamisme des exportations. Or, durant cette même période, les surfaces plantées ont eu tendance à augmenter, de même que la production, même si cette évolution a été contrecarrée par les aléas climatiques de 2002 et 2003.

Plusieurs millions d'hectolitres de vin ont dû être distillés ces dernières années. Depuis 2000, la proportion distillée de la production oscille autour de 10 %. Mais elle a eu tendance à augmenter ces dernières années jusqu'à atteindre 16 % en 2005. La distillation représentait 37 % du budget de l'OCM vin en 2005³⁰.

²⁹ Rapport d'information du Sénat n° 203, 31 janvier 2007, fait au nom de la délégation de l'Union européenne sur la préparation d'une réforme de l'OCM vitivinicole.

³⁰ Rapport annuel de la CNAOC 2007.

Tableau 27 : Total vins - distillations (en 1 000 hl)

	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06°	06/07°
Allemagne			70	468	567	480	315	290	411	425	290
Grèce	290	388	250	280	150	216	167	118	717	551	
Espagne	4 883	6 593	5 007	4 940	10 406	7 873	7 952	9 268	10 397	10 607	8 821
France	11 103	9 413	7 900	12 500	9 411	11 265	7 821	7 371	10 724	12 035	10 946
Italie	4 852	4 549	3 486	6 060	6 709	9 770	3 189	3 250	5 100	8 302	8 113
Autriche	30	40	39	50	72	23					
Portugal	880	548	178	680	667	1 406	1 287	777	757	922	900
Rép.Tchèque										3	
Chypre									50	3	101
Hongrie									226	145	
UE	22 038	21 531	16 930	24 978	27 982	31 033	20 731	21 074	28 382	32 993	29 171

Source : DG Agri

° Campagne 2005/2006 : provisoire

°° Campagne 2006/2007 : estimations

NB : « Total distillations » inclut toutes les distillations avec et sans aides communautaires et peut inclure, le cas échéant, les distillations de crise.

2.3. Des outils inadaptés

Les instruments mis en place en 1999 n'ont pas été suffisants pour répondre aux enjeux et aux difficultés de la viticulture européenne.

Ainsi que le souligne le sénateur César³¹, les mécanismes de distillation, censés permettre le retrait de surplus de production en créant des débouchés artificiels, ont été dévoyés. Les producteurs ont en effet pris l'habitude d'y souscrire en fonction du prix de la distillation par rapport à celui du marché, certains s'en servant même comme un débouché structurel pour leur production.

Les mesures visant à maîtriser le potentiel de production ont donné des résultats discutables : l'interdiction de plantations nouvelles a fait l'objet de trop nombreuses dérogations, sans parler des plantations illégales dans certains États membres ; l'arrachage a réduit le potentiel de production mais a contribué à assainir de nombreux vignobles en éliminant certains vins sans intérêt pour le marché. Quant au régime des droits de plantation, s'il a permis d'encadrer la production il a considérablement complexifié la réglementation.

Les dispositifs de gestion de marché ont montré, à plusieurs reprises, leur inefficacité en cas de crise. De nombreux acteurs ont réclamé à ce titre un filet de protection accessible à tous les producteurs et ce, quelle que soit leur production.

³¹ Rapport du Sénat n° 348 fait au nom de la commission des Affaires économiques sur la réforme de l'organisation commune de marché vitivinicole, 22 juin 2007.

Les pratiques œnologiques nouvellement admises par le droit communautaire, qui doivent être analysées sans a priori, doivent être encadrées. Il convient également de s'interroger sur les distorsions de compétitivité des pays tiers qui utilisent une large palette de pratiques, y compris pour des vins commercialisables sur le marché communautaire en vertu d'accords bilatéraux.

Les vins de qualité présentent une trop grande hétérogénéité, y compris au sein d'une même catégorie de produits.

Et d'une manière générale, la structuration de l'offre n'a pas été suffisamment efficace pour engager l'adaptation de la production.

Enfin, les outils de promotion n'ont pas été à la hauteur des marchés à conquérir.

3. Une réforme nécessaire pour reconquérir les marchés

La réforme de l'OCM, engagée depuis 2006, devrait entrer, pour partie, en vigueur le 1^{er} août 2008. L'objectif principal de la réforme est de permettre au secteur de retrouver les parts de marché, de regagner en compétitivité. Pour la Commission, les objectifs de la nouvelle politique viti-vinicole sont :

- d'accroître la compétitivité des producteurs de l'Union européenne; renforcer la réputation des vins de qualité de l'UE en tant que les meilleurs du monde; reconquérir d'anciens marchés et en gagner de nouveaux ;
- de créer un régime vitivinicole fonctionnant sur la base de règles claires, simples et efficaces permettant d'équilibrer l'offre et la demande ;
- de créer un régime vitivinicole préservant les meilleures traditions de la production vinicole communautaire, renforçant le tissu social de nombreuses zones rurales et respectant l'environnement.

Les acteurs de la filière sont unanimes pour admettre l'urgente nécessité d'une réforme mais les modalités de sa mise en œuvre n'ont pas été approuvées par tous.

L'accord politique passé entre les ministres de l'Agriculture de l'Union européenne en décembre 2007 prévoit que la réforme sera mise en œuvre selon les mesures suivantes³² :

3.1. Enveloppes nationales

Ces enveloppes permettront aux États membres d'adapter des mesures à leur situation particulière. Parmi les mesures envisageables, on peut citer les actions de promotion dans les pays tiers, la restructuration/conversion des vignobles, la modernisation de la chaîne de production, l'innovation, l'aide à la récolte en vert et de nouvelles mesures de gestion de crise.

³² Communiqué de presse de la Commission européenne, 19/12/2007.

3.2. Mesures de développement rural

Des fonds seront transférés au profit de mesures de développement rural et strictement réservés aux régions viticoles. Les mesures concernées peuvent notamment porter sur l'installation des jeunes agriculteurs, l'amélioration de la commercialisation, la formation professionnelle, l'aide aux organisations de producteurs, les aides destinées à couvrir les coûts supplémentaires et les pertes de revenus liés à l'entretien des paysages à valeur culturelle, et la retraite anticipée.

3.3. Droits de plantation

Il est prévu d'abolir les droits de plantation à compter de 2015, mais les États membres qui le souhaitent pourront les maintenir jusqu'en 2018.

Un rapport d'étape devra être rédigé en 2012 par la Commission pour faire le point sur l'application de la réforme. Cela permettra d'évaluer l'importance des droits de plantation dans la gestion du potentiel de production.

3.4. Retrait progressif des régimes de distillation

La distillation de crise sera limitée à quatre ans, à la discrétion des États membres, jusqu'à la fin de la campagne 2011-2012 ; les dépenses y afférentes en provenance des enveloppes nationales, seront quant à elles plafonnées à 20 % de l'enveloppe nationale la première année, à 15 % la deuxième année, à 10 % la troisième année et à 5 % la quatrième année. À compter de la cinquième année, seuls les fonds nationaux pourront financer cette mesure dans la limite de 15% de l'enveloppe nationale. La distillation en alcool de bouche sera progressivement éliminée sur une période de quatre ans. Elle fera l'objet d'un paiement couplé à l'hectare pendant la période de transition, qui sera remplacé par le paiement découplé unique par exploitation. Les États membres auront la possibilité d'imposer la distillation des sous-produits ; celle-ci sera financée sur l'enveloppe nationale, mais à un niveau considérablement inférieur au niveau actuel, de manière à couvrir les coûts de collecte et de transformation des sous-produits.

3.5. Introduction d'un paiement unique par exploitation

Un paiement découplé unique par exploitation pourra être accordé aux producteurs de raisins de cuve, à la discrétion des États membres, ainsi qu'à tous les producteurs qui arrachent leurs vignes. Les parcelles issues de l'arrachage seront automatiquement éligibles à ce paiement.

3.6. Arrachage

Un régime d'arrachage volontaire est prévu sur une période de trois ans pour une superficie totale de 175 000 hectares, avec des primes dégressives d'une année sur l'autre. L'État membre peut mettre un terme à l'arrachage si la superficie concernée dépasse 8 % de sa surface encépagée totale ou 10 % de la

surface totale d'une région donnée. La Commission peut elle aussi mettre un terme à l'arrachage si la superficie concernée atteint 15 % de la surface encépagée totale d'un État membre. Enfin, les États membres peuvent s'opposer à l'arrachage dans les zones de montagne ou de forte déclivité ainsi que pour des questions de protection de l'environnement (limité dans ce cas à 3 % des surfaces viticoles).

3.7. Pratiques vitivinicoles

La charge d'approuver de nouvelles pratiques œnologiques ou de modifier celles qui existent sera transférée à la Commission, qui évaluera les pratiques œnologiques admises par l'OIV et les ajoutera, le cas échéant, à la liste des pratiques admises par l'Union européenne.

La chaptalisation restera autorisée, dans les régions où elle est actuellement, mais le niveau maximal de l'enrichissement par ajout de sucre ou de moût sera réduit. En cas de circonstances climatiques exceptionnelles, les États membres pourront solliciter de la Commission un relèvement du niveau d'enrichissement.

3.8. Amélioration des règles en matière d'étiquetage

Les vins assortis d'une indication géographique protégée et ceux qui sont assortis d'une appellation d'origine protégée constitueront le fondement du concept de vin de qualité de l'Union européenne. Les politiques nationales bien établies en matière de qualité seront sauvegardées. Quant à l'étiquetage, il sera simplifié. À titre d'exemple, les étiquettes des vins de l'Union européenne dépourvus d'indication géographique pourront porter, sous conditions, la mention du cépage et de l'année de récolte. Par ailleurs, certaines mentions et formes de bouteilles traditionnelles pourront conserver la protection dont elles bénéficient.

3.9. Aide à l'utilisation des moûts

L'aide à l'utilisation des moûts peut être versée sous sa forme actuelle pendant quatre ans, période transitoire après laquelle les dépenses correspondantes devront être transformées en paiements découplés aux viticulteurs.

La réforme de l'OCM viti-vinicole montre un désengagement des Pouvoirs publics communautaires dans la gestion et l'organisation des marchés. Certains instruments seront conservés par les États membres mais les acteurs du secteur auront une responsabilité croissante dans le devenir de leur production.

B - LE PLAN DE MODERNISATION DE LA VITICULTURE FRANÇAISE

Le Président de la République a confié, en octobre 2007, au ministre de l'agriculture la mission de préparer un « plan de modernisation » sur cinq ans de la viticulture française.

Trois groupes de travail, placés sous la responsabilité de responsables de la filière, ont organisé la réflexion sur les thèmes suivants : la recherche-développement, l'innovation et le transfert de connaissance, la compétitivité des entreprises et de la filière, la gouvernance de la filière.

L'objectif de ce plan est d'étudier les moyens qui permettront de redonner à la viticulture française une meilleure compétitivité sur le marché mondial. Les efforts doivent porter tant sur la recherche scientifique que sur les modes d'organisation de la filière, sans oublier la compétitivité propre des opérateurs économiques.

1. La recherche, l'innovation et la diffusion des connaissances

Comparativement aux autres secteurs alimentaires, l'investissement dans la recherche au regard du chiffre d'affaires de la filière apparaît particulièrement faible et insuffisant pour assurer à terme sa compétitivité.

D'importants efforts sont à engager pour développer une politique de recherche et d'innovation qui réponde aux attentes des producteurs, des consommateurs et de la société.

Il s'agit donc de mettre sur pied un véritable plan de recherche, d'innovation et de transfert de connaissance qui, en reconsidérant l'existant dans son intégralité, fixe les priorités thématiques de recherche à court et moyen termes, définisse les éléments de synergie et de réorganisation du système de recherche, et détermine ses besoins financiers en même temps que ses conditions et modalités de fonctionnement.

2. La compétitivité des entreprises et de la filière

La complexité de l'offre française et l'atomisation de ses metteurs en marché constituent, dans un contexte concurrentiel, autant de handicaps qui ne permettent pas à la France de bénéficier pleinement du développement de la consommation mondiale.

La France a un important potentiel de production, mais elle souffre d'un manque de compétitivité.

Pour apprécier les atouts et les handicaps des principales filières viticoles dans le monde, une notation synthétisant de nombreux facteurs regroupés en six pôles de compétitivité (potentiel viticole, environnement pédo-climatique, opérateurs, filière, portefeuille des marchés, macro-économie) est attribuée aux principaux pays producteurs par Viniflor³³, dans le cadre de sa veille concurrentielle. En 2006, la France se classait en troisième position avec 600 points, après l'Espagne (619 points) et les États-Unis (610 points), avant

³³ « Facteurs de compétitivité sur le marché mondial du vin » - Françoise Brugière, Patrick Aigrain, Benoît Bichet. Veille concurrentielle Viniflor 2006.

l'Italie (592 points), ce qui montre qu'elle dispose de nombreux atouts à valoriser.

2.1. *Les obstacles à la compétitivité*

Il faut pouvoir réduire les coûts auxquels doivent faire face les entreprises viticoles et en particulier :

- réduire les charges opérationnelles ;
- engager des économies d'échelle ;
- diminuer les contraintes administratives et réglementaires.

2.2. *Restructurer les entreprises de vinification et de commercialisation*

Pour réduire les coûts de production et accroître la réactivité des opérateurs de marché, il serait opportun de :

- regrouper les structures de vinification ;
- mettre en place aires de vinification plus larges ;
- moderniser les outils ;
- donner la priorité à la restructuration de l'aval et à la promotion pays tiers au sein de l'enveloppe nationale de l'OCM, avec un développement qui doit s'articuler autour de la création et de la promotion de marques de notoriété mondiale ;
- favoriser l'émergence d'unités de commercialisation de taille importante par l'intermédiaire d'un fonds d'investissement privé de restructuration de l'aval de la filière, auxquels pourraient s'adjoindre des crédits publics. Ce développement doit s'articuler autour d'un projet d'entreprises et de développement de marques ;
- restructurer l'offre des vins, sans contrainte autre que la qualité du produit final, avec agrément des opérateurs à l'export.

2.3. *Une offre plus lisible et mieux diffusée*

Plusieurs moyens sont à mettre en œuvre pour s'adapter aux caractéristiques des différents marchés :

a) *La segmentation des vins*

Améliorer et simplifier la segmentation des vins est un objectif poursuivi par l'ensemble des acteurs de la filière. La lisibilité de l'offre en dépend. Actuellement, seules certaines catégories sont facilement identifiables et reconnaissables par le consommateur.

b) *La promotion*

La promotion des vins est aujourd'hui placée sous la responsabilité d'une multitude d'acteurs. Il est admis qu'une meilleure coordination des efforts serait profitable à l'ensemble de la production française.

3. La gouvernance de la filière

3.1. État des lieux des acteurs de la filière

a) Les conseils de bassin

Les dix conseils de bassin de production, créés en 2006, sont des instances de concertations entre les partenaires de la filière et avec les pouvoirs publics pour les questions touchant à l'amont et à l'aval de la production.

Le conseil de bassin peut notamment proposer des améliorations de la connaissance du marché des vins du bassin, définir un projet stratégique d'évolution de l'offre au niveau du bassin et favoriser une présentation homogène de cette offre, formuler des avis sur les pratiques culturelles et œnologiques en vue d'une meilleure adaptation du bassin aux marchés, etc³⁴.

Il peut être saisi sur toute question relative à la filière viticole par le Conseil national de la viticulture de France.

Les conseils de bassin viticole sont composés de représentants des Pouvoirs publics et des professionnels de la filière.

b) Le Conseil national de la viticulture de France

Le Conseil national de la viticulture de France, créé en 2006³⁵, est placé sous l'autorité du ministère de l'agriculture. Il réunit deux représentants des dix grands bassins de production ainsi que des représentants des organisations nationales. Il veille à la cohérence des actions menées dans le secteur viticole et joue un rôle d'orientation pour l'ensemble de la filière. Toutefois, il est doté de peu de moyens réels d'action.

c) Les interprofessions

L'interprofession, spécificité française, est une instance de dialogue et un cadre d'action qui encourage la prise de responsabilité de tous : agriculteurs coopératives, industriels privés et dans certains cas des distributeurs. Les interprofessions, structures de droit privé, relèvent d'une démarche volontaire au sein de chacune des filières. Leur création est laissée à la libre initiative des organisations professionnelles les plus représentatives de la production agricole et, selon les cas, de la transformation, de la commercialisation et de la distribution. Elles font l'objet d'une reconnaissance par les pouvoirs publics qui vérifient au préalable leur représentativité. Elles doivent rassembler d'une manière significative les opérateurs de la filière concernée, et il ne peut y avoir qu'une interprofession reconnue par produit ou groupe de produits, sauf pour les produits sous signe officiel de qualité et d'origine et pour le secteur viticole.

³⁴ Les missions sont détaillées dans l'arrêté du 15 juin 2006 portant création des conseils de bassin viticole (JO du 17/06/06).

³⁵ Décret n° 2006-704 du 15 juin 2006 portant création du Conseil national de la viticulture de France (Jo du 17/06/06).

La légitimité et la crédibilité de l'organisation interprofessionnelle repose sur trois principes : la représentativité garantie par la Puissance publique ; la parité qui suppose un réel équilibre entre les collègues représentatifs de l'interprofession ; l'unanimité de la prise de décision dans le respect des particularités et des familles professionnelles représentées.

La loi assigne trois grands objectifs à l'action interprofessionnelle :

- définir et favoriser des démarches contractuelles entre les membres ;
- contribuer à la gestion des marchés par une veille anticipative, par une meilleure adaptation des produits aux plans quantitatif et qualitatif, et par leur promotion ;
- renforcer la sécurité alimentaire, en particulier par la traçabilité des produits, dans l'intérêt des consommateurs.

En réalité, le domaine d'action privilégié des interprofessions reste l'information, la communication et la promotion des produits.

Pour décider et conduire leurs actions, les familles concluent - à l'unanimité - des accords interprofessionnels qui peuvent être « étendus » par les pouvoirs publics : cette procédure permet de rendre obligatoire, à l'ensemble des acteurs représentés par les organisations membres de l'interprofession, l'application des mesures de l'accord.

Dans le cadre de ces accords étendus, les interprofessions sont habilitées à prélever sur tous les membres des professions les constituant, des cotisations volontaires obligatoires (CVO) qui sont des « créances de droit privé » (par opposition aux taxes fiscales affectées). Elles disposent ainsi d'un outil financier significatif : l'ensemble des CVO actuellement perçues par toutes les interprofessions confondues se monte à plus de 300 millions €

Les mesures mises en œuvre par les interprofessions faisant l'objet d'une extension et d'une CVO, sous l'égide des pouvoirs publics, sont donc strictement encadrées. Elles doivent être conformes à l'intérêt général et compatibles avec les règles de la PAC ainsi qu'avec le droit de la concurrence.

Actuellement, on dénombre 24 interprofessions dans le secteur viticole :

Association nationale interprofessionnelle des vins de tables et des vins de pays (ANIVIT), Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), Bureau interprofessionnel des vins du Centre (BIVC), Bureau national interprofessionnel de l'Armagnac (BNIA), Bureau national interprofessionnel du Cognac (BNIC), Comité interprofessionnel du Floc de Gascogne (CIFG), Comité interprofessionnel du vin d'Alsace (CIVA), Comité interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB), Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC), Comité interprofessionnel des vins de Provence (CICP), Comité interprofessionnel des vins d'Appellation d'Origine contrôlée du Jura (CIVJ), Comité interprofessionnel des vins du Languedoc (CIVL), Comité interprofessionnel des vins d'origine du pays nantais (CIVPN), Comité

interprofessionnel des vins du Roussillon à appellations d'origine contrôlée (CIVR), Conseil interprofessionnel des vins de la région de Bergerac (CIVRB), Comité interprofessionnel des vins de Savoie (CIVS), Comité interprofessionnel des Vins du Sud-Ouest (CIVSO), Comité national interprofessionnel du Pineau des Charentes (CNPC), Interprofession des vins d'appellation d'origine du Val de Loire (Inter Loire), Interprofession des vins d'appellation d'origine contrôlée Côtes du Rhône et Vallée du Rhône (Inter Rhône), Interprofession des vins AOC du Beaujolais (Inter Beaujolais), Union interprofessionnelle du vin de Cahors (UIVC), Union interprofessionnelle des vins des Côtes de Duras (UIVD), Union interprofessionnelle des vins de pays d'Oc (Inter'Oc).

d) Viniflor

Créé en 2005, Viniflor résulte de la fusion de deux offices : Onivins et Oniflor. C'est un organisme public intervenant dans les secteurs des fruits et légumes, du vin et de l'horticulture dont le Conseil de direction a un caractère interprofessionnel. Il participe à l'élaboration de la réglementation, met en œuvre les soutiens nationaux et communautaires et analyse l'évolution des marchés pour les filières agricoles qui le concerne.

Dans le cadre de sa mission spécifique vins, Viniflor met en œuvre les mesures de gestion du potentiel viticole prévues par l'OCM viti-vinicole et gère des mesures visant à réguler l'offre. Il procède également à l'agrément officiel des vins de pays et coordonne l'ensemble de la filière et est responsable de la certification des matériels de multiplication de la vigne.

Un conseil de direction spécialisé « vin » est chargé de suivre l'évolution de la situation des marchés de la filière et de participer à la politique d'orientation des productions et d'organisation de la filière, dans le cadre des objectifs de la politique agricole commune et des orientations définies par le Conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole et alimentaire. Il est associé à l'élaboration des mesures prises en application de la réglementation communautaire et consulté pour avis sur les décisions fixant les règles relatives aux dépenses d'intervention économique au profit de sa filière, financées sur crédits nationaux, prises par le directeur de l'Office.

e) L'INAO

L'Institut national de l'origine et de la qualité est un établissement public administratif, doté de la personnalité civile, sous tutelle du Ministère de l'agriculture et de la pêche. Il est chargé de la mise en œuvre de la politique française relative aux produits sous signes officiels d'identification de l'origine et de la qualité : appellation d'origine, indication géographique protégée (IGP), label rouge, spécialité traditionnelle garantie (STG) et agriculture biologique.

Le comité national « vins, eaux de vie et autres boissons alcoolisées », a pour mission de proposer la reconnaissance du produit sous signe, d'examiner les cahiers des charges, de faire des propositions permettant d'améliorer la

qualité des produits et d'établir les principes permettant d'harmoniser les exigences à satisfaire pour obtenir la reconnaissance sous un signe donné. Ce comité s'entoure de douze instances régionales, appelées comités régionaux de l'INAO (CRINAO) qui ont le pouvoir d'émettre des avis sur les dossiers qui les concernent³⁶.

3.2. Un plan de modernisation pour une meilleure gouvernance

La réflexion menée sur le plan de modernisation fait apparaître un besoin manifeste de clarification des compétences entre les instances de gouvernance et de simplification et d'adaptation de leur architecture. Il s'agit de créer les conditions d'une gouvernance véritablement efficace de la filière pour mieux gérer les marchés et les crises.

a) Les lieux de décision

Les bassins sont des lieux essentiels de concertation et d'orientation au niveau régional. Pourtant, ils n'ont pas toujours la possibilité de prendre les décisions qui s'imposent à leur niveau.

b) Les interprofessions

Les interprofessions développent des actions de promotion pour faire connaître et valoriser leur production mais leur implication dans la gestion de l'amont demeure variable et souvent insuffisante.

La multitude des interprofessions doit amener les acteurs de la filière viticole à trouver une solution interprofessionnelle au niveau national, qui convienne à l'ensemble du secteur.

c) La gouvernance au niveau national

Les régions sont marquées par leurs diversités et leurs spécificités, elles ont un rôle essentiel à jouer.

Toutefois, dans un souci de cohérence et d'efficacité et face à tous les défis que doit relever la viticulture française, certaines décisions doivent se retrouver tout naturellement au niveau national.

Il s'agit alors de trouver le bon équilibre entre les régions et le national mais également de clarifier les rôles et les compétences des différents partenaires.

³⁶ Site internet de l'INAO : www.inao.gouv.fr

CONCLUSION

La vigne et le vin sont indissociables non seulement de la culture française mais aussi de son économie. C'est aux vigneronnes que la France doit la richesse de nombreux terroirs, la beauté de ses paysages et des pages marquantes de son Histoire. La viticulture : c'est un secteur dynamique de notre économie, qui participe pour un solde positif de 6 milliards d'euros à notre balance commerciale et est un pourvoyeur d'emplois important.

Mais aujourd'hui, le secteur est à un tournant de son histoire. Le moment est décisif.

De nouveaux pays s'ouvrent au vin, le goût des consommateurs change, les modes de vie évoluent : il faut s'adapter à ce nouveau contexte. La prééminence de la viticulture française dans le monde est en jeu.

Il faut moderniser les moyens de production, améliorer l'offre des produits et modifier l'organisation de la filière sans pour autant sacrifier ce qui fait le succès des vins français.

Le défi à relever est important : la viticulture française doit gagner en compétitivité tout en restant authentique.

ANNEXE

Déplacement d'une délégation de la section de l'agriculture et de l'alimentation À Camplong d'Aude

Les membres de la délégation ont visité l'unité expérimentale de l'INRA de Pech Rouge, qui conduit des expérimentations sur la vigne et en œnologie.

Ils ont rencontré des représentants des vigneron et de la filière viticole (coopératives, négoce), qui leur ont exposé l'importance de la viticulture en Languedoc (le plus grand vignoble du monde, en surface) où elle contribue au développement durable, joue un rôle dans la protection des incendies et où, s'il n'y avait pas de vigne, il n'y aurait rien d'autre.

Le président de la chambre d'agriculture de l'Aude, président de la Commission agricole du Comité économique et social régional, M. Gira, a également souligné l'apport en emplois de la viticulture.

Les intervenants ont exposé les difficultés auxquelles sont confrontés de nombreux viticulteurs pour la vente de leurs produits. L'arrachage de la vigne peut être un traitement social de la crise ; c'est également un constat d'échec.

Les membres de la délégation ont été reçus par M. Serge Lépine, maire de Camplong d'Aude - labellisé village-vigneron d'Europe - membre de la section de l'agriculture et de l'alimentation.

Personnes rencontrées à la station INRA de Gruissan

- M. Jean-Louis Escudier, directeur de l'INRA de Gruissan
- M. Etienne Montaigne, administrateur scientifique à l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier
- M. Roger Dupont, viticulteur, président de la section du MODEF de l'Aude
- M. Philippe Vissac, INRA Montpellier
- M. Hernan Ojeda, INRA de Gruissan
- M. Michel Servage, président des caves coopératives de l'Aude
- M. Philippe Vergnes, président du syndicat de viticulteurs de l'Aude
- Mme Christine Stefanini, MIT Conseil

Personnes rencontrées à Camplong d’Aude

- M. Philippe Coste, représentant de l’interprofession des vins du Languedoc
- M. Guy Giva, président de la chambre d’agriculture de l’Aude
- Mme Odile Denat, vigneronne, directrice de la cave coopérative de Camplong
- M. Olivier Pau, vigneron
- M. Cyril Fito, vigneron
- M. Jacques Barrada, vigneron

*
* *

**Autres personnes rencontrées par le rapporteur dans le cadre de la
préparation du rapport et de l’avis**

- M. Gérard Boesch, vice-président de la Confédération nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie à appellations d’origine contrôlées (CNAOC)
- M. Pascal Bobillier-Monnot, directeur de la CNAOC
- M. Bernard Nadal, président de l’Institut français de la vigne et du vin.

TABLE DES SIGLES

- AFIT	Agence française de l'ingénierie touristique
- AO	Appellation d'origine
- AOC	Appellation d'origine contrôlée
- BIVB	Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne
- CDD	Contrat à durée déterminée
- CDI	Contrat à durée indéterminée
- CIVB	Comité interprofessionnel des vins de Bordeaux
- ENTAV	Établissement national technique pour l'amélioration de la viticulture
- FEOGA	Fonds européen de garantie agricole
- FN-SAFER	Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
- IGP	Indication géographique protégée
- INAO	Institut national des appellations d'origine
- INRA	Institut national de la recherche agronomique
- MSA	Mutualité sociale agricole
- OCM	Organisation commune de marché
- ONIVINS	Office national interprofessionnel des vins
- RMI	Revenu minimum d'insertion
- SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
- SAU	Surface agricole utile
- SCEES	Service central des enquêtes et études statistiques
- STG	Spécialité traditionnelle garantie
- UTA	Unité de travail annuel
- VDQS	Vin de qualité supérieure
- VDT	Vin de table
- VQPRD	Vin de qualité produit dans des régions déterminées

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 :	Évolution des superficies totales des vignobles de l'Union européenne à 25 (vignes de cuve, de table, ou à sécher, en production ou non encore en production) - unité :millier d'ha	4
Tableau 2 :	Évolution des superficies totales des vignobles hors de l'Union européenne à 25 (unité :millier d'ha)	5
Tableau 3 :	Approche de la superficie du vignoble mondial total (unité :millier d'ha)	5
Tableau 4 :	Évaluation de la production mondiale de vins (hors jus et moûts), en millions d'hectolitres	6
Tableau 5 :	Production de vins de quelques pays en dehors de l'Union européenne à 25 (en millions d'hectolitres).....	6
Tableau 6 :	Évolution des productions de vins de l'Union européenne à 15 (hors jus et moûts) - <i>en millions d'hectolitres</i> -	7
Tableau 7 :	Évolution des productions de vins pour les six nouveaux pays viticoles ⁽¹⁾ <i>en millions d'hectolitres</i>	7
Tableau 8 :	Production (y compris jus et moûts), en millions d'hectolitres	9
Tableau 9 :	Évolution des consommations de vins de l'Union européenne à 15 (en millions d'hectolitres).....	12
Tableau 10 :	Consommation de vins de quelques pays en dehors de l'Union européenne à 15 (en millions d'hectolitres).....	13
Tableau 11 :	Évolution de la consommation mondiale de vins de tous types, (en millions d'hectolitres)	13
Tableau 12 :	évolution de la consommation de vin par habitant, en litres (principaux pays consommateurs).....	14
Tableau 13 :	Part de marché 2006 dans les exportations mondiales	18
Tableau 14 :	Le commerce extérieur des vins.....	19
Tableau 15 :	Exportations françaises de vins principaux produits.....	20
Tableau 16 :	Évolution des principaux clients de la France.....	21
Tableau 17 :	Production des vins de table et de VQPRD (vins de qualité produits dans des régions déterminées) en 2006 et, comparativement en 1997	22
Tableau 18 :	Rendements vins de table (VDT) et vins de qualité produits dans des régions déterminées (VQPRD).....	23
Tableau 19 :	Évolution des exportations de vins de Bordeaux vers les principales destinations	39
Tableau 20 :	Déclaration de récolte des vins et moûts en 2006 en Languedoc-Roussillon (en hl).....	45
Tableau 21 :	Évolution de la production de vins rouges et rosés de 1974 à 2006 (millions d'hl).....	45

Tableau 22 :	Surfaces de production, production et rendements à l'hectare (année 2006)	49
Tableau 23 :	Évolution du prix des vignes par vignoble (valeur moyenne en euros courants par hectare)	55
Tableau 24 :	Nombre d'exploitations agricoles professionnelle et volume de travail par secteur d'activité.....	57
Tableau 25 :	Caractéristiques de l'emploi salarié par secteur d'activité	59
Tableau 26 :	Durée des CDD par secteur d'activité	60
Tableau 27 :	Total vins - distillations (en 1 000 hl)	77
Graphique 1 :	La consommation mondiale de vin de 1980 à 2007	10
Graphique 2 :	Production et consommation mondiales	11
Graphique 3 :	Évolution de la consommation en France, en Italie et en Espagne	11
Graphique 4 :	Évolution de la consommation de quelques pays hors Europe	12
Graphique 5 :	Consommation mondiale de vin.....	14
Graphique 6 :	Évolution de la fréquence individuelle de consommation de vin en France (part dans la population des plus de 14 ans)....	15
Graphique 7 :	Exportations mondiales de vin (millions hl)	17
Graphique 8 :	Principaux pays importateurs en 2006 (millions hl)	18
Graphique 9 :	Évolution comparée des cours régionaux	47
Graphique 10 :	Pyramide des âges des salariés viticoles	61
Carte 1 :	Part de l'emploi viticole dans l'emploi salarié agricole régional	62

LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- « *Le vin , l'achat, la confiance et la marque, le cas du consommateur français* » Onivins Infos, n° 105, juillet-août 2003.
- « *Achat de vins effervescents par les ménages français pour leur consommation à domicile : résultats de l'année 2006* » - Viniflor Infos, n° 145, juillet-août 2007.
- « *Vin et œnologie : investir dans une propriété viticole en France* » - Vinopsis.
- « *Indice, prix de la vigne en France* » - www.champagne-ardenne-tech.fr
- « *Prix des terres agricoles : + 3,1 % en 2006* » - <http://agriculture.gouv.fr>
- « *Les comptes prévisionnels par catégories d'exploitation en 2007* » - Agreste Primeur, n° 204, décembre 2007.
- Les comptes prévisionnels de l'agriculture
- « *Les chiffres de l'agriculture et de la pêche* » - Bimagri, édition janvier 2008.
- « *Rapport d'activités 2006-2007* » - Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne.
- « *L'agriculture européenne, repères économiques 2007* » - Chambres d'agriculture, n° 968.
- « *Pénétration, usages et bénéfices du vin en bag-in-box®* » - Étude CSA pour Viniflor - Viniflor Infos n° 143, mai 2007, tome 1.
- Bourgognes - Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne - Conférence de presse conjointe 2007 BIVB - Hospices de Beaune.
- « *Facteurs de compétitivité sur le marché mondial du vin* » - Françoise Brugière, Patrick Aigrain, Benoît Béchet - Veille concurrentielle, Viniflor 2006.
- « *Les déboires du vin français* » - Presse Sohlberg - Alternatives économiques, lundi 1^{er} octobre 2007.
- « *Les recherches de l'INRA pour la filière vigne et vin* » - INRA, 2007.

- « *Synthèse de recherches n° 2 : la vigne et le vin* » - Mission communication - INRA, novembre 2007.
- Analyse groupe experts - Aude, janvier 2006.
- « *La réforme de l'Organisation commune du marché du vin* » - Etienne Montaigne et Alfredo Coelho - CIHEAM-IHEV, SUP Agro Montpellier, Moisa.
- Note d'orientation de la recherche et du développement relatifs à la filière vitivinicole, proposée par le Comité scientifique et technique pour la période 2007-2013 – INAO – Octobre 2007.
- « *Les chiffres clés de la viticulture biologique en 2006* » - Viniflor Infos, n° 148, novembre 2007.
- « *La vente directe* » - Viniflor Infos, n° 136, septembre 2006 (Étude de Mlle Pauline Vicard - IUT de Châlon-sur-Saône).
- « *Les achats de vins tranquilles par les ménages français pour leur consommation à domicile - Résultats de l'année 2006* » - Viniflor Infos, n° 144, juin 2007.
- « *Diversité des comportements individuels de consommation de vin en France et scénarios d'évolution du marché* » - Onivins Infos, n° 93, mai 2002 - ESR-INRA Montpellier - UMR Moisa.
- « *Les ventes de vins tranquilles en grande distribution - Bilan de la campagne 2006-2007* » - Tarek Mhiri, division études et marchés - Viniflor Infos, n° 149, tome 1, décembre 2007.
- « *L'oenotourisme : une valorisation des produits et du patrimoine vitivinicoles* » - Paul Dubrule, mars 2007.
- « *Champagne, la vie en rose* » - Tendances - Valeurs actuelles, 2 novembre 2007.
- « *Le commerce extérieur français des vins et spiritueux 2006 en chiffres* » - Ubifrance.
- « *Europe du vin : le choix de la compétitivité* » - Philippe-Arnaud Martin, député. Délégation pour l'Union européenne, rapport d'information n° 3 643, Assemblée Nationale, février 2007.

- « *Donner des perspectives d'avenir à la viticulture européenne* » - Thierry Mariani, député. Délégation pour l'Union européenne, rapport d'information n° 404, Assemblée Nationale, novembre 2007.
- « *Réforme de l'OCM vitivinicole : sauvons notre filière et nos viticulteurs* » - Gérard César, sénateur. Les rapports du Sénat, n° 348, 2006-2007.
- « *Vers une réforme de l'Organisation commune du marché vitivinicole* » - Simon Sutour, sénateur. Les rapports du Sénat, n° 203, 2006-2007.
- « *Organisation commune du marché vitivinicole* » - Philippe-Arnaud Martin, député. Rapport n° 438, Commission des affaires économiques, Assemblée nationale, janvier 2008.
- « *Le prix des terres en 206* » - Espace rural, Mai 2007 – FNSAFER.
- « *Facteurs de compétitivité sur le marché mondial européen* » - Françoise Brugière, Patrick Aigrain, Benoît Béchet - Veille concurrentielle Viniflor, 2006.
- Val de Loire - Rapport d'activité 2006 - Interprofession des vins du Val de Loire.
- Faits et chiffres - Édition septembre 2007 - Viniflor.
- Viniflor - Infos n° 149, décembre 2007 - Champagne.
- « *Les vins français sur le marché mondial* » - Hervé Henrotte – Service vins et spiritueux, Ubifrance, janvier 2008.
- « *Vin et politique. Bordeaux, la France, la mondialisation* » - Andy Smith, Jacques de Maillard, Olivier Costa – Presses de la Fondation nationale des sciences politiques - 2007.